



## ACCUEIL DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

### Compte rendu de la réunion du 16/12/04

#### **Jean-Marie GEVEAUX : Président de AIREs**

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants et les invite à s'exprimer en toute simplicité

Cette réunion se situe dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie l'Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements sportifs au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

L'émergence d'une demande de plus en plus forte de pratique de loisir et de santé dans un environnement qui évolue rapidement (modes de vie, allongement de la durée de vie, vieillissement de la population, augmentation et diversification des pratiques physiques et sportives, exigences des utilisateurs, mobilité, intercommunalité, modes de gestion...) pose la question de l'accueil des différents publics dans les installations sportives.

Les utilisateurs traditionnellement prioritaires, les scolaires et les clubs, sont confrontés à une double difficulté : les caractéristiques et la disponibilité des installations de plus en plus conçues et gérées en fonction des nouvelles demandes.

Il est ainsi apparu nécessaire de réfléchir aux voies permettant de satisfaire tous les publics, dans des conditions économiques acceptables et favorisant le lien social et un aménagement du et des territoires harmonieux.

Nous serons donc amenés à évoquer des questions très diverses, de la planification à la gestion des installations, en passant par la programmation et la conception, aussi bien pour le neuf que pour la modernisation du patrimoine.

La présence de toutes les parties concernées, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Comité National Olympique et Sportif, représentants de l'Education Nationale, des collectivités territoriales de différents niveaux, programmistes, concepteurs et gestionnaires doit nous permettre de progresser ensemble.

Les collectivités locales sont maîtres d'ouvrage pour l'essentiel des équipements. Elles sont souvent un peu angoissées par rapport à toutes les demandes de leurs concitoyens. Je le vois dans les communes de ma circonscription, de mon département où j'ai la responsabilité de la partie sportive. C'est tout particulièrement vrai pour les piscines où, de plus en plus, on s'oriente vers des aménagements plus ludiques parce que cela répond à un réel besoin. Quelquefois on oublie un peu la pratique sportive. Comment concilier les deux ? Derrière, il y a des problèmes de coûts et aussi de conception des espaces.

L'objectif, ce matin, est que chacun puisse faire part de son expérience, de ses interrogations afin de mieux cerner la question, d'apprécier la nature et l'ampleur des difficultés, de repérer des solutions en s'appuyant sur des expériences vécues et, si nécessaire, de proposer des pistes de travail.

### **Roger BONNENFANT : Secrétaire général de AIRES**

Notre réunion a été provoquée par le fait qu'autrefois les choses étaient relativement simples. Les scolaires et les sportifs étaient prioritaires. Les installations étaient conçues pour eux. Les autres publics se débrouillaient. Puis beaucoup de choses ont évolué. Les pratiques ont augmenté, se sont diversifiées, les modes de vie ont changé, la durée de vie s'est allongée. Il y a ainsi beaucoup plus de personnes qui veulent pratiquer et qui sont plus disponibles. Il y a donc une forte demande de pratiques diverses, de loisirs, de santé... Aujourd'hui les scolaires et les sportifs ne trouvent plus toujours, dans les installations sportives, les caractéristiques qu'ils souhaitent et les créneaux horaires dont ils ont besoin.

Il convient de cerner la réalité de la question. Y-t-il a un vrai problème pour répondre à l'ensemble des demandes et pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents publics ? On a établi à titre indicatif une liste de points sur lesquels il serait intéressant que chacun puisse s'exprimer pour qu'à la fin de la réunion on puisse tirer des conclusions et que, comme l'a dit le Président, on envisage éventuellement des suites.

### **Marcel RETAILLEAU : Président de la Commission Equipement du CNOSF**

Je vais donner la position du mouvement sportif. Nous n'avons pas d'avis à donner sur la forme de gestion. Qu'il s'agisse de gestion directe, de concession, de régie, de délégation de service public, ce n'est pas la préoccupation majeure du mouvement sportif. Nous avons deux préoccupations majeures : la première, c'est la disponibilité des équipements permettant l'accès aux scolaires, mais je ne suis pas mandaté pour parler des scolaires, et aux licenciés des clubs sportifs qui veulent pratiquer l'activité sous toutes ses formes. La deuxième préoccupation concerne les coûts d'accès aux pratiques. Mais loin de nous l'intention d'opposer la pratique sportive à la pratique ludique. On a de nombreux exemples où la cohabitation est tout à fait possible.

Le problème majeur est que très souvent la forme de gestion n'a pas été définie préalablement. D'où des situations d'affrontement sur le planning d'utilisation et évidemment sur les coûts. Parce qu'il est clair que quand une collectivité concède sous une forme ou sous une autre la gestion, le gestionnaire, lui, a des soucis économiques entraînant inévitablement à faire des choix de publics et de coûts d'accès. C'est le cas pour les piscines, pour les patinoires et de plus en plus dans certaines formes de palais des sports. Il s'agit d'équipements

mixtes à vocation sportive mais aussi culturelle, l'activité culturelle, prenons le cas de Bercy par exemple, étant beaucoup plus rentable pour le gestionnaire que la pratique sportive.

Le mouvement sportif s'inquiète de ces tendances liées aux aspects économiques.

**Jean-Marie GEVEAUX : Président de AIRES**

Nous allons donner la parole au secteur scolaire qui est bien représenté avec Monsieur le Ministre BAMBUCK, Monsieur TOUCHARD de l'Education Nationale et le SNEP

**Martine LE FERRAND : Secrétaire Nationale du SNEP**

On retrouve, dans le milieu scolaire, le problème qui vient d'être évoqué dans le milieu sportif, avec quand même la particularité qu'on est dans le cadre d'une obligation scolaire avec des horaires de cours à respecter, avec des programmes et des contenus d'enseignement différents de la sixième à la terminale. Je ne parle que du second degré, mais il est évident que pour le premier degré, Monsieur TOUCHARD en parlera mieux que moi, on a le même souci. On a des résultats à faire valoir qui se traduisent par l'évaluation de nos élèves en fin de cycles et aux épreuves coefficientées du brevet des collèges, aux CAP, aux BEP et au baccalauréat.

Les enseignants d'EPS, sur des installations partagées, rencontrent tout particulièrement trois types de problèmes : disponibilité, fonctionnalité et proximité des installations.

Ces problèmes proviennent essentiellement du manque d'installations en général pour l'ensemble des pratiquants et pour faire face à l'explosion des pratiques. La difficulté dans laquelle nous nous trouvons est particulièrement illustrée dans cette période de Noël. Les salles de sport sont souvent prises pour les fêtes (repas des anciens, Noël des jeunes, concerts ...), alors que nous, enseignants d'EPS, sommes en fin de cycle, dans les séances d'évaluation des élèves.

Monsieur Laurent CATHALA avait déjà fait ces constats dans le rapport qu'il avait remis à Monsieur LANG.

**Roger BAMBUCK : Inspection générale de l'Education Nationale. Ancien ministre.**

Je voudrais insister sur la différence qu'il y a entre les équipements sportifs qui répondent aux exigences internationales pour certaines des fédérations et ceux pour l'éducation physique qui ont des exigences beaucoup plus modestes mais plus globales, plus complexes. Elles ne concernent pas seulement l'aire de jeux, mais aussi l'impérieuse nécessité de la sécurité que nous devons à tous nos élèves ainsi que la proximité par rapport aux collèges ou aux lycées. Cette proximité est primordiale pour ne pas rogner sur les horaires qui nous sont affectés, et pour réduire les risques liés à la circulation des élèves dans les milieux urbains.

Le terme gestion comporte quatre dimensions. Certes la dimension économique est primordiale, parce que c'est d'elle que dépend la pérennité et l'entretien de l'investissement. Mais aussi il y a la gestion de l'espace et celle du temps. Nous étions dans la facilité car on avait des horaires dédiés à l'éducation physique, des horaires dédiés aux clubs. Maintenant on doit trouver un certain nombre de niches, les coordonner pour que l'ensemble des utilisateurs puissent avoir satisfaction dans l'utilisation des équipements sportifs, et ça c'est une affaire de

gestion qui doit être prise le plus en amont possible. Enfin il y a un aspect essentiel, la gestion politique des équipements. Service public ou pas service public, sport de compétition ou sport-loisir, équipement onéreux ou modeste, quels types de sport privilégier, sont des questions politiques. Ces choix doivent être faits et annoncés dès le départ.

Des communes, des départements qui ont bien voulu se pencher sur cette réalité des équipements pour l'éducation physique, ont mis tout le monde autour de la table pour définir l'ensemble des besoins pour lesquels un équipement devait être construit. Alors que depuis des dizaines d'années ce débat devrait être clos, aujourd'hui nous voyons encore des blocages intervenir parce qu'il y a toujours après coup une discussion entre sport de compétition et sport-loisir, sport de haut niveau et sport pour tous.

Nous voyons que lorsque la collectivité associe tous les acteurs à la réflexion, ceux-ci se rendent compte des contraintes et des difficultés des uns et des autres et trouvent des justes milieux pour la définition des surfaces nécessaires, la circulation entre les différentes aires, l'usage que l'on fait de ces équipements...

Pour moi la priorité est de disposer d'un recensement sans cesse actualisé des équipements sportifs et des équipements pour l'éducation physique. Il n'est pas normal qu'à l'orée du 21ème siècle nous ayons tant de difficultés pour savoir quelle est la réalité du parc des équipements sportifs. C'est indispensable pour mettre en place des programmes. Il faut un véritable outil de photographie permanente.

Il y a pléthore d'études sur les besoins en matière d'équipement sportif. Par contre, ce qui manque ce sont des méthodes qui permettront aux individus de travailler ensemble dans une reconnaissance de l'autre et de ses besoins.

Il faudrait également avoir « une borne minimale et une borne maximale ». On n'a plus le droit de tromper les élus locaux en leur cachant la vérité sur les conséquences en matière d'équipement si on choisit de développer le sport de haut niveau voire même de très haut niveau. Quand ils ont mis le doigt dans l'engrenage il est trop tard. De la même manière, la borne minimale c'est qu'il faut dire haut et fort qu'il n'est pas possible de faire de l'éducation physique sans avoir un minimum de conditions d'équipement. Il en va de la sécurité des élèves. Il en va de la mission d'instruction et d'éducation du Ministère de l'Education Nationale et c'est une obligation qui va bien au-delà de tout ce que l'on pourrait dire de ce qu'est la mission de service public.

### **Luc DEIBER : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative**

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir retenu ce thème de l'accueil dans les équipements sportifs pour en débattre aujourd'hui. C'est effectivement la question principale. A quoi doivent servir de nos jours et surtout demain les équipements sportifs qui sont essentiellement, vous l'avez rappelé, financés par des collectivités publiques ? Cette question est nodale parce qu'elle concerne évidemment l'accueil des pratiquants, mais aussi celui du public. S'y pencher, c'est se préoccuper de la conception des équipements sportifs et bien évidemment de leurs coûts de gestion, ce qui amène à se préoccuper du cahier des charges du fonctionnement. La résultante est un choix de politique sportive locale avec des dimensions territoriales qui correspondent spécifiquement à la vocation de l'équipement dont il s'agit.

Avec l'accueil, nous nous trouvons face à des missions historiques, classiques, de service public. Et puis nous trouvons les missions qui correspondent à l'évolution des pratiques, qui peuvent relever soit d'un choix de politique d'animation locale, à la charge et sous la responsabilité des collectivités concernées, soit de l'initiative privée. On le sait bien, aujourd'hui le sport est offert aussi sous forme de prestations commerciales et nous ne pouvons pas oublier cet aspect important.

L'accueil cela concerne aussi le public parce que le sport est une passion ; le sport est un spectacle et l'actualité récente pour le football montre qu'il y a un drainage absolument fantastique de l'argent dans ce spectacle. Bien évidemment les spectateurs sont en droit d'attendre des équipements dédiés à ce spectacle un certain niveau de confort.

Cela nous ramène à la problématique de la conception des équipements sportifs. Nous sommes peut-être à une époque charnière parce que nous partons d'un ensemble historique où l'Etat, avant la décentralisation, s'est massivement investi sur des programmes généraux d'équipement du territoire.

Aujourd'hui ces équipements ayant vieilli, l'Etat ayant transféré ses dotations financières dans la dotation globale d'équipement, il s'agit de voir quels sont les besoins concrets des collectivités locales qui sont quand même très différents de ceux des années 70. La question qui se pose est de savoir si on va vers des équipements spécialisés, des équipements semi-spécialisés ou si l'on garde la vocation généraliste de certains d'entre eux notamment pour les besoins éducatifs.

Ceci nous amène à nous interroger notamment sur l'adaptation de l'offre fédérale à des formes de pratiques pour les enfants. Il est évident que l'on ne va pas jouer à sept ou huit ans au football sur un terrain de 105 x 68. On peut imaginer des formes nouvelles d'équipement, plus ludiques, qui rendent plus attractives les disciplines qui dans leur forme d'organisation compétitive sont parfois ingrates.

Cela nous amène à un cahier des charges qui peut ensuite aboutir à des choix financiers soit publics soit privés. Dans tous les cas, cela nous ramène, comme le soulignait Roger BAMBUCK, d'une part à une politique de concertation au niveau territorial de tous les acteurs du sport et d'autre part à une politique d'aménagement du territoire.

Or, effectivement, nous n'avions pas une connaissance homogène des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire français. C'est la raison pour laquelle le Ministre a lancé une grande opération nationale de recensement des équipements sportifs qui devra être finalisée en décembre 2005. Cette démarche est conduite en partenariat plein et entier avec le mouvement sportif et les collectivités régionales et départementales. Ce n'est pas le retour de l'Etat planificateur, c'est dans une démarche de concertation. Ce sera un outil d'analyse pour fonder un diagnostic territorial partagé de façon que nous trouvions les équipements nécessaires à la satisfaction des besoins constatés.

**Roger BAMBUCK : Inspection générale de l'Education Nationale. Ancien ministre.**

Juste un petit mot pour regretter que Jeunesse et Sport n'ait pas associé l'Education Nationale à ce recensement.

## **Michel MAZERAN : Association nationale des élus en charge du sport**

Je suis d'accord avec un certain nombre de choses qui ont été dites. Cependant, en ce qui concerne la concertation je dirai que, même si elle n'est pas toujours aussi satisfaisante que nous le souhaiterions tous, elle existe quasiment partout sous différentes formes.

Je souhaitais également insister sur cinq points :

- les demandes évoluent mais par contre un équipement sportif est construit pour 20, 30 ou 40 ans. Se pose aujourd'hui la question de la restructuration d'un certain nombre d'équipements qui ont été construits dans les années soixante, soixante dix, à un moment où la France a mis en place des programmes nationaux de construction d'équipements sportifs, qui ne répondent plus aux besoins des associations sportives et des scolaires du 21<sup>ème</sup> siècle.

- les populations évoluent également, bien sûr, mais les communes aussi. Certaines croissent, d'autres déclinent, leurs besoins en équipements sportifs sont modifiés en conséquence.

- les catégories d'utilisateurs elles aussi se multiplient, il y a les utilisateurs traditionnels (scolaires, sportifs), mais il y a une troisième catégorie qu'il ne faut pas négliger parce que ce sont quand même eux qui d'une manière ou d'une autre finissent par payer ces équipements, ce sont les entreprises. Elles participent pour une part qui est parfois très majoritaire aux ressources de la collectivité. Elles souhaitent que leurs salariés, aient accès aux équipements. C'est une troisième pression qu'il ne faut pas négliger, même si elle est moins importante dans des communes rurales que dans des communes urbaines. Dans ma ville, ISSY LES MOULINEAUX, il y a plus d'emplois que d'habitants et les entreprises représentent 60 % de la participation fiscale.

- la demande évolue aussi, il y a de plus en plus une « clientèle de proximité ». Lors de la restructuration d'une salle, nous avons été amenés à déplacer des activités de sports de combat qui se déroulaient dans cet équipement. On s'est aperçu que les deux tiers à peu près des utilisateurs, jeunes et loisir, l'étaient pour des raisons de proximité. A partir du moment où l'on a déplacé de 800 mètres le lieu de pratique, toute cette population a déserté cette activité et par contre les clubs ont retrouvé une nouvelle clientèle similaire sur le nouveau lieu de pratique. C'est donc un nouveau service à la population que l'on rend et qu'une collectivité se doit bien évidemment de prendre en compte. On s'est également aperçu, à cette occasion, que le sport est devenu l'un des premiers moyens de garde des enfants, au travers des clubs, et celui qui est le moins onéreux pour la collectivité.

- pour ce qui est de la question de la spécialisation ou de la non spécialisation des équipements: après une période d'équipements polyvalents on en est venu à des équipements de plus en plus spécialisés pour répondre aux besoins de la compétition. Maintenant il y a un retour de balancier. On a besoin d'équipements spécialisés pour la compétition de base, mais qui doivent être quand même très polyvalents parce qu'il faut que dans la journée, les scolaires, entre midi et deux heures les entreprises, et le soir la « clientèle loisir » évoquée ci-dessus puissent y avoir accès. On a besoin d'une nouvelle génération d'équipements de proximité extrêmement polyvalents, pour répondre à la demande de la population. Le rôle d'une collectivité est de répondre à la demande de l'ensemble de ses habitants qu'ils soient scolaires ou sportifs, compétiteurs ou pratiquants de loisir, qu'ils habitent ou travaillent seulement sur la ville.

## **Réaction d'après réunion de M. THOUROUDE, président de l'ANDES.**

Il souhaite, en complément de l'intervention de M. MAZERAN et en phase avec M. JOUCLARD, que l'on respecte la règle des trois tiers : les scolaires, les clubs et le grand public (les entreprises incluses). Les deux premiers sont organisés. Le troisième revendique de plus en plus sa place. Cet équilibre doit donc être respecté.

### **Didier GHEUX : réseau des directeurs des services sport du 93**

Je pense qu'actuellement on sait tout faire en terme d'équipement sportif. On a un niveau technologique pour faire des équipements qui correspondent aux besoins. Le problème de fond est peut-être qu'on a tendance à concevoir des équipements pour une catégorie de public et qu'on veut faire croire aux élus que le reste peut être commercialisé et qu'ils n'ont pas besoin de s'en occuper. On s'aperçoit qu'une majorité de population aurait tendance à vouloir aller vers des activités dites commerciales, parce qu'il s'agit de loisir sportif. Comment concevoir les installations pour assurer l'accès aux activités physiques pour tous?

La semaine dernière nous avons fait un petit colloque sur les piscines à Saint Ouen dont la piscine permet de faire à la fois de la compétition, de l'éducatif et du loisir. Il a mis en évidence que le problème c'est le déficit en plan d'eau en Seine Saint Denis. Le recensement en cours grâce à Jeunesse et Sport le confirme. Il s'avère également que les dernières créations de grosses piscines se trouvent dans un périmètre restreint. C'est une question d'aménagement du territoire à laquelle, de tous temps, les sportifs, les décideurs de financement d'équipements n'ont pas été associés.

On est en train d'actualiser le SDRIF (schéma directeur régional de l'Ile de France). Il devrait prendre en compte les lieux de pratiques sportives et pas seulement les équipements. En Seine Saint Denis il a fallu dix ans de négociations pour qu'on accepte qu'il y ait des activités sur le canal de l'Ourcq, dix ans alors que le lieu existait.

La question est de savoir comment essayer de coordonner un peu les choses et de travailler ensemble au niveau de la collectivité de façon à favoriser une cohérence et donc une rentabilité sociale. La rentabilité économique c'est autre chose.

### **Jean-Marie GEVEAUX : Président de AIRES**

Une première réaction à ce qui a été dit.

On a effectivement besoin d'équipements structurants Or ils coûtent en général cher et on ne peut en réaliser partout. D'où la nécessité des les intégrer dans une démarche d'aménagement du territoire, notamment en recourant à l'intercommunalité. Les départements et les régions peuvent s'associer aux communes pour ces installations très importantes qui doivent desservir des zones suffisamment vastes et peuplées pour bénéficier d'un public suffisant.

Il y a également un besoin d'équipements spécialisés qui ne sont pas forcément des équipements lourds, sauf s'ils sont destinés au sport de haut niveau ce qui relève d'un choix politique.

Il faut aussi des équipements de proximité polyvalents pour l'initiation, pour la pratique de loisirs. Ils doivent être facilement accessibles aux familles, aux jeunes. Cela pose entre autre le problème des transport.

**Yves TOUCHARD : Direction de l'Enseignement Scolaire au ministère de l'Education Nationale.**

C'est sous le contrôle de M. le Ministre, Inspecteur Général de l'éducation nationale, groupe de l'EPS, que je m'exprime et plus spécialement lorsqu'il s'agit du second degré. En effet, mes fonctions m'ont davantage conduit à traiter des problèmes des écoles.

Je constate, Monsieur le Président, que vous avez bien situé le problème. Il y a d'une part les équipements importants, qui sont des équipements structurants qui relèvent d'une démarche particulière d'aménagement, et les équipements plus légers destinés à la pratique du quotidien, au service de l'ensemble de la population de la citée.

Dès qu'il s'agit d'aménagement ou de conception, il me paraît tout à fait essentiel de prendre en compte les nouveaux besoins bien identifiés et qui sont très différents de ceux que nous avons, dans notre histoire, connus. Par ailleurs, il ne faut pas méconnaître les pratiques sportives traditionnelles et quotidiennes ainsi que l'enseignement scolaire.

Ce préalable pour dire qu'il ne faut pas opposer les besoins en termes d'équipements. Il est important désormais, que chaque institution, chaque groupe, chaque catégorie de population puisse faire connaître ses besoins, non pas en termes de moyens (par exemple : je veux un gymnase 44 sur 22 avec 9 m de hauteur sous plafond !) mais en termes de fonctions à satisfaire. Si l'on peut associer à ces fonctions des critères objectifs, donc mesurables, les collectivités, qui sont généralement des maîtres d'ouvrage, seront à même de trouver des compromis et de faire des choix équilibrés et compatibles avec leurs objectifs et leurs moyens. En utilisant de bons outils d'analyse, il est possible de faire correspondre les besoins de publics différents.

C'est ainsi que l'institution scolaire doit faire connaître les besoins relatifs à l'enseignement de l'éducation physique en exprimant les fonctions qui sont à satisfaire. Elles obéissent à deux types de paramètres et doivent également prendre en compte la diversité des pratiques possibles. En effet, les programmes nous offrent une palette extrêmement large d'activités sur laquelle on peut faire des choix.

Tout d'abord, des paramètres d'ordre quantitatif correspondant à des besoins en termes d'espaces de travail disponibles sur l'année, sur la semaine, en relation avec les programmes, prenant en compte le nombre d'enseignants, les horaires obligatoires... mais aussi les distances. Il ne faut pas oublier que l'éloignement d'un équipement consomme du temps et que l'important, pour un élève, c'est bien le temps réel d'apprentissage dont il dispose et qu'il utilise effectivement.

Ensuite des paramètres correspondant à des fonctions de sécurité, de pédagogie, de plaisir, de maintenance... En effet il faut répondre à des besoins spécifiques d'apprentissage pour des publics aux capacités extrêmement variables. Par exemple la sécurité, c'est non seulement préserver l'intégrité immédiate des pratiquants, mais c'est aussi préserver l'avenir en prévenant des troubles fonctionnels ultérieurs. Elle concerne de la même façon des enfants de huit ans, qui sont en phase de développement, que des adultes de plus de 60 ans qui eux sont fragilisés par des phases de dégénérescence. Les enfants et les aînés ont des besoins identiques pour des raisons très différentes.



Si cette prise en compte de tous les besoins de la cité doit présider aux réflexions préalables à tout aménagement, rien de ne nous interdit de penser que la même démarche peut être utilisée pour le fonctionnement et l'utilisation de ces mêmes équipements. La recherche de compromis me semble, à titre personnel, devoir être la règle dans l'organisation de la vie d'une cité. Le problème de l'institution scolaire, c'est que ses enseignements sont, en grande majorité, organisés sur la base d'un apprentissage dit distribué : chaque semaine de l'année scolaire, les enseignements sont programmés de façon quasi-immuable. Toute indisponibilité d'équipement, utilisé ponctuellement pour une autre opération, se traduit donc par des problèmes difficiles à résoudre et source de conflits. Pourtant l'exemple des classes de découvertes, très présentes à l'école mais également dans les collèges, me conduit à une réflexion personnelle : cette forme d'apprentissage massé où des séances sont regroupées sur une période restreinte et dont les résultats sont probants peut nous conduire à envisager des organisations de l'enseignement de l'EPS qui ne soient pas figées dans le temps. Bien sûr cette réflexion m'est tout à fait personnelle et n'engage pas la direction de l'enseignement scolaire. Je poursuivrai cette réflexion en disant qu'il est peut-être temps de réfléchir à une plus grande mise en commun de nos compétences – institutions scolaires, mouvements sportif scolaire, mouvement sportif fédéral, collectivités territoriales – dans la mise en œuvre des pratiques sportives ouvertes sur la cité. Bien évidemment il conviendra de préserver strictement les objectifs et les principes de chacune des institutions concernées.

### **Bernard POUONDONSON : Conseil Régional Nord Pas de Calais**

Je voudrais essayer de faire tomber l'idée reçue qu'il y a suffisamment d'équipements sportifs sur le territoire.

Partons d'un constat. Le mouvement sportif correspond chez nous, et il n'y a pas de raison que cela soit différent ailleurs, à 18 % de la population. Quand on voit que 75 % des Français déclarent faire une activité physique, on s'interroge. Où pratiquent-ils ? Cela peut être dans le privé, cela peut-être sur les berges du canal... Cela veut dire aussi qu'on ne sait pas les repérer. Cela veut dire aussi que la demande, quand on parle de loisirs ..., elle est aussi dans cet écart là. Comme on sait que la demande sportive n'est pas couverte alors que la quasi-totalité des équipements sont faits pour les clubs, il y a encore du chemin à faire en terme de réalisation d'équipements.

Je me méfie aussi des amalgames. Le terme sport recouvre plusieurs choses. On peut distinguer trois grandes catégories : le sport scolaire, le sport de compétition, la compétition de haut niveau.

Sur le scolaire c'est à la fois simple et compliqué.

Simple parce qu'on a des textes. On a donc des engagements. Les institutions, régions, départements et communes, doivent répondre à la demande à 100 %, ou alors il faut dire que l'EPS n'est pas une discipline d'enseignement à part entière.

C'est compliqué parce qu'on a beaucoup de jeunes et qu'il faut beaucoup d'espace. La complexité n'est pas tellement en terme de norme mais plus en terme de créneaux horaires. On sait combien on a d'heures d'enseignement à fournir. On sait qu'on est sur le champ de la journée. On peut donc assez facilement définir les besoins.

En 1992 j'ai fait l'analyse des besoins sur la région Nord Pas de Calais. Sur 200 établissements dont on avait la charge, il y avait seulement 180 salles de sport et je ne parle pas du plein air. En dix ans à peu près 90 salles ont été construites, grosso modo la moitié des

besoins, la plupart du temps en maîtrise d'ouvrage communale. Le temps scolaire c'est à peu 33 % du temps annuel et il faut assurer le plein emploi des équipements.

Une concurrence commence à se dessiner sur ce temps là, celle des gens qui sont disponibles dans la journée, le troisième âge, ceux qui ne travaillent pas ou plus et qui préfèrent pratiquer les activités sportives dans la journée plutôt que le soir. Alors qu'on ne répond pas à la totalité des besoins scolaires, une nouvelle demande se manifeste.

Pour le sport de compétition, là aussi il y a du travail à faire. Le mouvement sportif doit définir ses besoins en équipements. Demandez à une ligue, et je le fais régulièrement, un plan de développement des équipements ; eh bien ça n'existe pas!

Sur les équipements de haut niveau, je ne prendrai qu'un exemple, celui du stade couvert régional de Liévin. Sur le plan sportif il n'accueille que des compétitions. Pourquoi ? La piste est réputée pour être la plus rapide d'Europe parce qu'elle est dure. Donc aucun jeune ne court dessus, aucun athlète de haut niveau ne s'y entraîne. Les équipements de haut niveau correspondent à des choix politiques à intégrer dans une démarche d'aménagement du territoire.

Les régions ont des responsabilités à ce niveau là. Elles doivent les assumer. Ma mission aujourd'hui est plus de définir des politiques sportives avec les agglomérations. La solution, à mon avis, est dans l'accompagnement des politiques.

Pour moi il n'y a que deux solutions :

- ou bien l'on partage l'existant et on ne fera que des déçus. L'exemple des piscines est flagrant. A partir du moment où l'on accueille un club, c'est au détriment de l'accès du grand public et donc on augmente le delta entre le coût de fonctionnement et les recettes.
- ou bien, c'est ce que je viens de préconiser, on prend en considération le plus possible de demande.

Je terminerai sur un exemple, celui d'un équipement qu'on est en train d'essayer de définir avec l'équipe de basket à Gravelines. Elle n'a jamais été championne de France parce que l'équipement est trop petit. Il faut donc soit faire une nouvelle salle soit adapter l'existante. Les normes fédérales sont-elles opposables ou non ? On en arrive à la conclusion provisoire que l'important n'est pas cela mais que l'équipement corresponde au fonctionnement d'une équipe qui a une ambition européenne. S'il faut 5000 places, c'est 5000. Si c'est 6000, c'est 6000. Peu importe, mais on n'inverse pas les problèmes.

**Gérard BASLE : Maître de Conférences à l'Université de Paris sud Orsay  
Consultant à la société « Ingénierie Sportive et Culturelle »**

Je trouve que si on se place sous un angle sociologique le problème a été posé de manière assez partielle. L'idée est que la situation actuelle ne correspond pas au constat qui a été fait. En fait, ce qui est déterminant, c'est que l'on se retrouve face à un parc d'équipements, historiquement structuré sur les clubs et les écoles, confronté à une demande sociale très élargie pour laquelle il n'est plus adapté.

C'est ainsi que les clubs et associations qui organisent des activités de type gymnastique d'entretien ou gymnastiques pour adultes le font en général dans des conditions déplorables parce qu'effectivement cette demande sociale forte existe mais ne trouve pas de réponses adaptées au sein du parc existant. Il est par exemple possible de montrer que le

développement des activités mises en œuvre par la FFEPGV repose d'une part sur le dynamisme et la qualité des animatrices qu'elle forme et d'autre part sur une très grande capacité d'adaptation à toute forme d'espace de pratique mis à sa disposition. Les cours de GV se déroulent ainsi dans des espaces très variés, parfois inattendus.

En fait, il est vrai que les clubs et les écoles, installés dans les équipements sportifs, se trouvent également confrontés à cet écart entre demande et disponibilité des installations. En effet, la montée en puissance de la demande sociale d'activité provenant de groupes d'adultes ou d'aînés vient perturber le partage historique constitutif des plannings d'équipements : les écoles sur le temps scolaire et les clubs sur le temps non scolaire. Des créneaux horaires en matinée de jour de semaine scolaire sont demandés par un secteur associatif plus diversifié.

En fait, il s'agirait plutôt d'une situation qui fondamentalement défavorise les nouveaux publics. A titre d'exemple, on pourrait dire d'une manière un peu schématique que les plus importantes demandes sociales non satisfaites en France en ce moment dans le domaine très large des activités physiques et sportives concernent l'aquagym et le football en salle ! L'on notera immédiatement la faible capacité d'assimilation de ces demandes offertes par les modèles traditionnels d'équipements sportifs...

Ma deuxième remarque concerne la réflexion sur les publics. C'est un sujet très compliqué. On vient d'ouvrir à l'Université d'Orsay deux masters professionnels: un sur les équipements, que j'essaie de promouvoir au mieux, l'autre sur la question du vieillissement et du handicap. Et c'est un fait que dès que l'on s'intéresse aux nouveaux types de publics, on voit apparaître de nouvelles formes de demandes et d'attentes.

Deux exemples peuvent témoigner de cette émergence :

- le premier concerne le vieillissement. J'ai l'occasion de travailler avec des associations qui font de la gymnastique avec des personnes âgées. Elles pratiquent dans un gymnase dont les annexes sont extrêmement dégradées : les vestiaires sont inconfortables, les douches « aléatoires »... Ce manque de confort pose évidemment problème aux clubs, aux établissements scolaires, aux sportifs en général qui ne vivent pas leur pratique sportive dans des conditions optimales (notamment sous l'angle de la santé et de l'éducation à l'hygiène de vie). En revanche, cette absence de vestiaires ne pose aucun problème d'usage aux personnes âgées qui vivent actuellement un rapport différent à la pratique. Les personnes interviewées attribuent ainsi le non-usage des vestiaires à deux grandes causes :

- la très grande pudeur d'un rapport plus délicat au corps qui fait que les personnes âgées viennent « déjà en tenue »,
- le fait que l'intensité de la pratique ne produit pas de dépenses énergétiques justifiant de prendre une douche.

- l'autre exemple concerne les parents qui accompagnent les enfants lors des pratiques sportives. Parfois les responsables associatifs regrettent le fait que les parents ne s'investissent pas dans le club et viennent y déposer leur enfant comme s'il s'agissait d'une « garderie ».

Or, ce phénomène peut évidemment se lire de deux façons différentes :

- soit effectivement cela traduit une trop grande charge d'activité pour des parents qui doivent gérer un grand nombre d'obligations au même moment et donc disposent de peu de temps pour cet accompagnement,
- soit cela provient d'une insuffisance des principes d'accueil au sein des équipements sportifs.

En effet, dans de nombreux cas, il est possible de montrer combien les parents sont en demande de pouvoir « assister » ou « observer de loin » la pratique sportive de leur enfant, soit sur toute la durée de la séance, soit en prolongeant quelques instants le moment d'arrivée ou en précédant l'heure de départ de l'enfant.

Dans les conceptions traditionnelles des équipements sportifs, cette fonction d'accueil et de convivialité est le plus souvent sous-estimée, voire ignorée. Elle mérite une réflexion conceptuelle qui doit prendre la mesure de différents paramètres :

- offrir pour les parents des espaces d'accueil, d'information correspondant aux standards actuels du confort,
- offrir des possibilités de rencontres avec les responsables associatifs,
- offrir des services adaptés aux moments et aux durées attendues de présence (sanitaires, restauration, fauteuils...)
- offrir un espace avec un point de vue agréable sur le déroulement de l'activité sans toutefois en perturber le déroulement et gêner l'activité pédagogique de l'entraîneur.

Ce dernier impératif, évidemment variable selon le type d'activité et l'âge des enfants, qui consiste à trouver la « bonne distance » et le « bon angle de vue », incite à des réflexions programmatiques novatrices sur la définition et la mise en relation des espaces à l'intérieur d'un équipement sportif.

Reste la question fondamentale des besoins, car il faut garder à l'esprit l'impossibilité de définir les « besoins sportifs » alors que le recours aux besoins est largement utilisé dans la tentative de fonder une vision pragmatique de construction d'une réponse cohérente.

Mais dans le domaine du sport, définir les besoins n'est pas totalement opérant, car c'est plutôt de « demandes sociales » qu'il s'agit. En effet, le besoin, pris au sens quantitatif, ne peut jamais être véritablement établi dans le cadre d'un projet d'équipement sportif. Car, tout équipement ayant une durée de vie de plus de 20 ans, il est illusoire d'imaginer une projection des besoins à cette échéance.

En revanche, ce qui devient pertinent, c'est une appréciation du « potentiel de développement » d'une pratique, d'une discipline, d'un club.

Toutes les données nécessaires à cette appréciation reposent à la fois sur des approches quantitatives (notamment de socio-démographie, largement confortées actuellement par le recours aux SIG) et sur l'engagement d'acteurs sportifs soutenus par des acteurs politiques (des hommes et des femmes qui s'engagent dans des actions militantes de développement d'une activité). C'est cet engagement qui produit la « demande sociale », cette dernière trouve alors toute sa force et sa légitimité dans une histoire du sport local qui définit une « culture sportive » adaptée à un territoire, à son histoire et à ses enjeux d'avenir, notamment ceux qui se développent actuellement dans le cadre de nouvelles intercommunalités sportives.

Pour les scolaires c'est un peu différent. En effet, il est possible de « mesurer » des besoins, au plus simple, sur un territoire donné. Le nombre de classes par niveau et le nombre d'heures d'EPS hebdomadaires correspondant permettent de calculer des « besoins » en équipements sportifs (quasiment sous forme de m<sup>2</sup> de surface utile) nécessaires à une mise en œuvre « normale » des cours. Cette vision quantitative trouve rapidement ses limites : la pertinence scolaire de tout équipement sportif repose d'abord sur la proximité de l'établissement scolaire et sur la capacité d'offrir des fonctionnalités compatibles à un groupe classe avec un enseignant

D'un point de vue qualitatif, la variété des disciplines pouvant être abordées en EPS et décrite au sein des programmes est telle qu'il devient difficile de couvrir la totalité des « familles d'activité supports » de l'acte éducatif.

De plus, une des limites les plus fortes du recours à la définition de « besoins sportifs », posés comme une donnée « stable » et mesurable, est que c'est largement la structure de l'offre locale qui d'une certaine manière organise la demande sociale (Le représentant d'ISSY LES MOULINEAUX l'a bien parfaitement montré)

Il est important de rappeler que toute mesure des besoins s'inscrit au cœur d'une double influence :

- d'une part, une demande sociale qui s'exprime, qui évolue, qui est flexible,
- d'autre part, et en même temps, une structure de l'offre (les équipements existants, les clubs installés...) qui d'une certaine manière renforce, valide, fait s'exprimer des nouvelles formes de « besoins ».

L'exemple du club délocalisé précédemment décrit, est extrêmement probant. L'installation (au départ pensée comme provisoire) d'un club dans un autre équipement, dans un autre quartier, a fait naître, sur ce nouveau site, par sa structure d'offre, de nouveaux besoins devenus du coup légitimes. Auraient ils été prévisibles, mesurables, en dehors de cette circonstance ?

De plus, le fait d'analyser la demande sociale, implique de construire un rapport particulier aux porte-parole, sans qu'il se transforme en dépendance. C'était ainsi que lors de l'ouverture de la séance, des personnes qui ont des fonctions de porte-parole, ont exprimé des demandes fortes sur des « besoins légitimes » visant à la défense ou à la promotion d'un secteur d'activité qui « mérite d'être défendu ».

La situation actuelle de déficit et de vieillissement du parc des équipements sportifs appelle deux grands types de réponses

- soit une rénovation du parc sur des objectifs identiques,
- soit une rénovation/transformation du parc des équipements.

D'une manière générale, toute option d'innovation engendre différents types de réponses sociales autour de positions de novateurs ou de conservateurs.

Les premières phrases qui ont été dites en introduction, « on risque d'oublier la compétition et les scolaires et les sportifs ne s'y retrouvent plus », exprimeraient une position de type traditionnel, le reflet d'une demande sociale qui était historiquement dominante et qui se trouvant confrontée à une conjoncture de diversification se sent menacée.

Or, s'il faut penser l'évolution des équipements, il faut aussi penser celle des clubs sportifs. Ces deux approches sont intimement liées. En effet, les porteurs traditionnels de l'offre sportive peuvent légitimement se sentir en danger non seulement parce qu'on va « réduire leurs créneaux » (en fait de ce point de vue le phénomène est plus profond et repose sur une augmentation constante de la difficulté des collectivités territoriales à les soutenir financièrement), mais surtout, ils le sont parce qu'ils n'arrivent plus à répondre à la diversité de la demande sociale alors que cette dernière pourrait d'une certaine manière les intéresser.

La réponse nouvelle que le club pourrait élaborer dans le cadre d'une nouvelle offre locale, met en jeu à la fois la formation, l'encadrement, les objectifs et le financement des

associations. C'est face à cet enjeu majeur pour les clubs que les équipements peuvent jouer un rôle déterminant. L'équipement sportif devient un outil de développement pour le club en lui facilitant l'accueil d'une diversité des publics.

Et surtout il faut créer des espaces de rencontres, des lieux de vie sportive ouverts à la mixité sociale et donc à la diversité des pratiques et des modalités de pratique sans provoquer d'appropriation et d'exclusion. Ce dernier point concerne la définition « d'espaces transitionnels » dans la conception des équipements sportifs. Ce terme veut simplement mettre en avant le fait que la fonction et le sens de l'espace ainsi créé relèvent de l'initiative et de l'engagement de celui qui l'utilise, au moment où il l'utilise.

D'un côté il y a une demande sociale qu'on qualifie d'auto-organisée, qui, un moment donné, peut utiliser des espaces sportifs pour des modalités plus ou moins différentes de pratiques de clubs, et de l'autre des clubs sportifs, qui d'une certaine manière s'approprient des espaces sportifs dans des équipements sportifs, parfois même les privatisent, au service d'un nombre relativement définis de modalités de pratiques. Les risques de confrontation viennent de cette dualité.

On pourrait donc imaginer des espaces « sportivement neutres » qui, selon les moments, seraient utilisés avec plaisir par les clubs et/ou par d'autres usagers. Ces espaces seraient alors des prétextes à rencontres entre les différents publics sans que personne ne se sente lésé. Une importante recherche dans le domaine de la programmation architecturale et technique des équipements sportifs est à mener sur ce thème. Des innovations architecturales sont attendues.

Aucun effort ne doit être négligé pour réussir cette adaptation de l'offre de pratique aux évolutions de la demande sociale sans rien abandonner des qualités premières du sport et des valeurs du mouvement sportif.

### **Jean-Marie GEVEAUX : Président de AIRES**

Vous avez parlé des personnes retraitées, jeunes et vieillissantes et des personnes handicapées. Comme je le disais en préambule, on est confronté à de nouvelles demandes. Il est nécessaire que nous ayons des équipements de plus en plus structurés et aménagés pour accueillir ces nouveaux publics sans négliger les besoins de base scolaires et sportifs.

Il a aussi été évoqué le problème de la « garderie ». Je crois qu'il faut bien faire le distinguo entre des structures qui sont là pour garder des enfants, pour s'en occuper, et des Clubs qui sont là aussi pour les initier à la compétition.

### **André JOUCLARD : Syndicat National des Patinoires.**

Depuis des dizaines d'années déjà, les patinoires répondent aux questions qui sont posées aujourd'hui. Nous avons divisé le temps en trois périodes :

- une pour les scolaires,
- une pour les clubs
- une pour le public qu'on oublie beaucoup trop souvent.

Dans les patinoires il y a beaucoup d'adolescents difficiles à gérer, et l'on est confronté à des problèmes de discipline importants, mais on arrive à les maîtriser grâce au public. Il y a un lien social qui existe et qui maintenant devient même un lien éducatif.

Ce phénomène existe aussi dans les piscines. Les patinoires ont réussi à diminuer les coûts grâce au public. On s'est aperçu que dans certaines villes où la règle des trois tiers n'est plus respectée, où l'on a supprimé les séances publiques du soir pour satisfaire la forte pression des clubs, les établissements reviennent très chers. Et au fil du temps, les clubs ont recréé eux-mêmes des séances de loisir dans les patinoires, au détriment du grand public. Ces villes auraient du laisser au club la partie sportive, de compétition, d'initiation au sport, mais garder la partie ludique de loisir destinée aux « inorganisés », ceux qui viennent pour une séance, qui ont de 6 à 77 ans selon la formule bien connue, et des fois plus. Ce brassage de population est très bénéfique. La majorité des patinoires ont su le préserver et arrivent à peu près à faire cohabiter tout le monde.

**Didier DERAND : Conseil régional Haute-Normandie.**

Je voudrais insister sur l'aspect économique. Au cours des 15 dernières années le monde associatif et sportif a évolué. La professionnalisation des clubs durcit la concurrence qu'il peut y avoir entre l'organisation du sport par les clubs, dans les installations sportives, et les autres usagers. Les clubs sont confrontés à un problème financier. Ils se positionnent sur les créneaux où les gens sont disponibles et c'est là que se fait une partie de leur marché. Je pense que cette évolution s'accélère avec la fin des emplois jeunes et la nécessité de rentrer dans une logique économique. Les clubs ont une position plus dure pour faire pression sur les élus qui sont amenés à faire des choix dans la répartition des installations sportives.

**Jean-Pierre BOUCHOUT : Directeur régional Jeunesse et Sport pour l'Île de France.**

On sent bien que le sport aujourd'hui est d'une complexité folle. La complexité évoquée en terme de besoins existe aussi en terme de sports. Il y a une telle recherche d'autonomie des disciplines qu'on ne peut plus parler du sport en général. Or on n'est pas équipé pour gérer cette complexité et je pense que l'on a besoin de travailler ensemble à un certain nombre d'outils. C'est vrai en termes d'analyse locale, parce que les besoins sont d'abord de proximité, en matière de services sportifs, de fonctions éducative, compétitive ou récréative. Je reviens souvent à l'époque où l'on a dans les régions essayé collectivement d'apporter une contribution à la construction du schéma de services collectifs du sport. Et je trouve dommageable qu'on ait pas perpétué cette méthode et que l'on ait pas construit des outils dans différents domaines, spécialement sur l'analyse des besoins, notamment en équipements.

C'est ce que nous pouvons éventuellement faire avec le recensement qui est lancé. Mais un inventaire n'est jamais qu'un cliché et ne sert à rien si derrière il n'y a pas une démarche de diagnostic partagé, aux différents échelons territoriaux.

Cette complexité des territoires implique que l'on ait des outils pour répondre au besoin d'organisation de la réflexion, chacun évidemment restant compétent dans son domaine, parce que le sport est une compétence partagée.

J'entends souvent des élus dire « on n'a pas de compétence dans le domaine du sport », ce qui est une hérésie totale, compte tenu de la clause de compétence générale des collectivités. Dans le domaine du sport les compétences ne sont pas obligatoires, ça c'est vrai. La question a été posée lors de la réflexion sur la loi de décentralisation : « faut-il imposer une

compétence obligatoire à l'intercommunalité, par exemple, ou imposer au niveau régional d'être chef de file sur une réflexion de l'ensemble des acteurs ? Le conseil général est maintenant bien fléché comme pilote pour les sports de nature. Mais on est encore très mal outillé pour que les différents niveaux territoriaux échangent ensemble, ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui. Il faut revenir à une approche collective de l'analyse des besoins et des réponses qui seraient les plus adaptées à l'explosion de la demande, d'une demande qui ne fait que se diversifier. On a besoin d'outils de gestion de la complexité.

### **Paul-Gérard SERVER : Financière Sport Loisir**

Nous concevons des équipements et nous travaillons beaucoup en étude de faisabilité, donc en analyse de besoins localisés et même régionalisés. Je voudrais simplement apporter une contribution.

On a tendance à vouloir développer des schémas d'équipements. On a bien vu ce qui se passait avec le schéma des 5000 courts de tennis. On voit quelle propension nous avons à réaliser des centres équestres un peut partout et on constate les dérives de beaucoup de ces structures. Donc peut-être faudrait-il avoir une réflexion d'aménagement qui porterait sur différents points. Le sport de compétition doit trouver sa plénitude. Pourquoi ne pourrait-on pas, au niveau des départements ou des régions, définir un certain nombre de critères permettant d'avoir des installations de haut-niveau répondant à des besoins précis. Et puis il y a les demandes scolaires, de club ou d'associations locales, et enfin la demande sociale qui est de plus en plus forte.

Je voudrais faire une observation. Quand on voyage (nous travaillons l'étranger), nous observons ce qui s'y passe. Partout en Europe, pendant le temps scolaire, on peut faire accéder d'autres publics. Il n'y a qu'en France où on a une forte dichotomie qui fait que l'Education nationale se réserve l'ensemble de l'équipement. Dans certaines pré-conception d'équipement, il est demandé des vestiaires et des sanitaires pour les scolaires et d'autres pour les clubs et le public. Le maître d'ouvrage, qui entend resserrer le budget, ne comprend pas que pour 6 heures de pratique quotidienne, quatre jours et demi par semaine, on double les annexes.

Il y a 20 ans, avec l'émergence du loisir, on se posait les mêmes questions qu'aujourd'hui : scolaires, clubs et ludique. De nombreuses expériences ont été faites avec plus ou moins de réussite. En définitive, on n'a pas beaucoup avancé. L'Education nationale ne pourrait-elle pas accepter qu'il puisse y avoir deux clientèles pendant le temps scolaire comme en Hollande, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Allemagne ... Ce serait un premier pas qui réglerait l'accessibilité de certains équipements pendant le temps scolaire pour des personnes qui en ont le temps (troisième âge, seniors, personnes qui ne travaillent pas). Cela permettrait aussi le développement d'emplois spécifiques durables, et non pas simplement des moniteurs ou des encadrant partiellement occupés.

Au delà de la demande sociale forte, se pose pour les maîtres d'ouvrages la question du tourisme et de la réalisation d'équipements structurants répondant à des besoins touristiques, pour une région bien sûr.

Quant à la garderie enfant – nous parlons de service enfant, parce que la garderie c'est très réglementé – nous l'intégrons dans la conception de l'équipement parce que nous estimons



que c'est naturel, que n'importe quel parent ou grand-parent peut laisser un enfant en pratique pendant qu'il va lui-même pratiquer dans l'équipement ailleurs.

Quant à l'accueil, qui est fondamental, il n'existe quasiment pas. On fait du gardiennage dans le meilleur des cas. Or l'accueil, c'est aussi une formation à donner, c'est aussi un emploi valorisant, c'est aussi une aide à la vente de produits.

Tous ces éléments sont à prendre en compte dans l'analyse de besoins, sans opposer les différents secteurs. Mais quand les clubs développent de plus en plus d'activités de loisir pour des raisons financières. S'il y a rentabilité, il faudrait peut-être qu'il y ait fiscalité, il faudrait qu'il y ait déclaration salariale pour les emplois. Il convient de clarifier les choses. Ou nous mettons tout à plat dans une réflexion globale ou nous continuons à avoir des errements un peu masqués qui n'apportent rien fiscalement et en emplois pérennes.

### **Jean-Marie GEVEAUX : président de AIRES**

Vous avez parlé du service aux enfants et de l'accueil des parents qui en même temps peuvent pratiquer un sport dans la même structure. Comment amener les parents qui ne font pas de sport à y venir ? Comment faire en sorte que la famille (parents et enfants) puisse trouver des équilibres plus forts dans la pratique sportive ? Comment inciter certains parents, qui ne souhaitent pas pratiquer un sport, à s'investir comme bénévoles dans la structure sportive ? Il y a là un sujet de fond auquel nous devons réfléchir

### **Roger BAMBUCK : Inspection générale de l'Education Nationale. Ancien ministre.**

Je voudrais réagir à ce qu'a dit Monsieur Server. Chacun doit rester à sa place. Vous êtes un fournisseur, vous proposez des solutions et vous vous positionnez maintenant en amont des questions que nous avons à résoudre. J'aurais bien aimé que vous soyez en aval.

Je ne suis pas d'accord quand vous dites qu'il est stupide que l'on réalise des équipements sportifs en privilégiant les vestiaires et les sanitaires pour les scolaires. Ce n'est jamais qu'une contrainte. Lorsque dès le départ le maître d'ouvrage dit qu'il y a 2 publics différents à accueillir, eh bien l'architecte d'abord et le fournisseur ensuite s'adaptent ! Quant aux exemples étrangers, ils ne sont pas forcément transposables.

Laissons les gens qui ont des besoins les exprimer en toute objectivité et les professionnels trouver les solutions pour satisfaire ces besoins. Laissons au politique, puisque c'est lui le propriétaire, affirmer ce qu'il souhaite pour les équipements sportifs. C'est sa responsabilité de dire, « je privilégie l'éducation nationale, je privilégie le club de tel niveau, ... ».

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit au sujet des pratiques nouvelles. Mais nous avons une difficulté supplémentaire, c'est que nous ne savons pas ce que vont être les pratiques dans 5 ans. Or, un équipement sportif se construit pour 20 ou 30 ans, voire plus. Nous manquons de lieux d'écoute des besoins, exprimés dans toute leur simplicité et dans toute leur brutalité, de manière à ce que le propriétaire puisse faire des choix.

### **Paul-Gérard SERVER : Financière Sport Loisir**

Je ne fournis pas, Monsieur le Ministre, d'équipements. En tant que programmiste, j'aide les maîtres d'ouvrage publics à les concevoir et donc j'interviens très en amont. Je prends en compte les demandes scolaires, à partir des projets pédagogiques établis, et les demandes

exprimées par les clubs. J'essaie également de prendre en compte l'émergence sociale, et ses demandes diversifiées, avec des services annexes.

Tout à l'heure j'ai évoqué le service enfant ; c'est une demande permanente du corps social ... Et je confirme qu'il y a un certain nombre d'expériences et de vécus à l'étranger, qu'il conviendrait d'analyser pour enrichir la conception de nos équipements.

Moi qui suis au contact des maîtres d'ouvrage, donc des payeurs, je sais bien ce qu'ils me disent quand ils demandent d'ouvrir un équipement au public, quand ils demandent de faire un équipement structurant avec une ouverture au tourisme. Et il faut traduire tout cela dans un budget, dans une conception d'équipement, dans des matériaux adaptés, et dans une organisation à la fois spatiale et d'exploitation.

### **Yves LEROUX : Ecoles Françaises d'Equitation.**

Aujourd'hui, dans le milieu de l'équitation, on a deux approches : le cheval sport et le cheval loisir. Depuis quelques temps, on a une demande nouvelle, de plus en plus pressante, le cheval médiateur. Or, on constate que s'il n'y a pas de véritable volonté affichée, financière, de la part de la collectivité, le gestionnaire de l'équipement collectif va se retourner tout naturellement vers l'offre marchande. Et dans ce cas l'équipement ne répond pas forcément aux besoins pour lesquels il a été conçu.

J'ai beaucoup entendu parler tout à l'heure de sur-occupation des équipements. Dans les centres équestres, l'équitation étant un sport d'extérieur, on a des équipements relativement importants bien que pas très chers. Ce qui coûte cher, c'est l'entretien et le fonctionnement, parce que le cheval n'est pas une raquette de tennis qu'on va ranger le soir dans un placard. Dans la pratique ces équipements sont sur-occupés le soir et en fin d'après-midi, le mercredi et le samedi, et le reste de la journée, sauf dans certaines régions où il y a des inspections d'Académie actives, ces équipements sont libres. Je trouve dommageable que l'on n'aide pas à rentabiliser un peu mieux ce genre d'équipement.

### **Didier GHEUX : Réseau des directeurs des services sport du 93**

Quand on parle de sport, de quoi parle-t-on ? Cela me gêne qu'on dise qu'un groupe de femmes qui fait de la gymnastique aquatique c'est du commercial, elles n'ont qu'à se la payer. Si une association, sur un projet social, veut proposer de la gymnastique aquatique ou des activités dites émergentes, je pense que c'est notre rôle en tant que puissance publique de les prendre en compte.

Je crois que le problème de fond est qu'on voudrait faire croire que toute activité émergente peut être faite par le secteur commercial et qu'on n'a pas à s'en occuper, alors que le lien social se fait aussi par ce biais-là. Parfois on dit au club « vous coûtez cher, organisez à côté des activités pour faire de l'argent » et après on leur reproche de le faire. Là aussi, il faut clarifier les choses. Pourquoi un club ne pourrait-il pas répondre à la fois à la compétition et à une demande sociale ? Cela rejoint la question de la délégation de service public qui de plus en plus exclue certains publics.

Nous avons deux équipements en délégation de service public. On a fait en sorte que dans le cahier des charges il y ait obligation d'accueillir les groupes scolaires, les services jeunesse, tout le côté social, même pendant les vacances. Mais quand un jeune veut pratiquer tout au long de l'année, jusqu'à la compétition, cela coûte très cher. J'ai fait le calcul pour un

équipement d'équitation pour l'activité poney ; cela représente 15 000 F par an. Voilà la réalité. Un équipement public ne peut pas être économiquement rentable, on ne peut qu'améliorer le bilan. Ce n'est pas l'esprit du service public. C'est un choix de politique

### **Hubert COMIS : directeur de l'Ecole Nationale d'Equitation.**

Je ne souhaite pas que l'on ne parle que du cheval, mais c'est un exemple illustratif. L'équitation est un domaine où l'on touche une très large diversité de publics, où se pose le problème du coût de la prestation, où on a à faire à la complexité et où grâce à l'action de la fédération et des écoles françaises d'équitation, on est en fort développement.

D'abord, soyons positifs. Ne parlons pas que de déficit. Par exemple, la lecture du Monde d'hier soir nous apprend que les investissements publics ou privés, en matière de montagne, vont être plus importants que jamais.

Les sports de nature ou de plein air, comme le ski ou la montagne, se portent très bien en France, comme l'équitation. Ils sont la preuve de la capacité de notre pays d'être à la tête de ce qui se fait de mieux au monde.

Deuxièmement, l'accueil : restons simples. L'accueil c'est le sourire, la gentillesse, l'adaptation à la diversité des publics et des goûts. C'est de l'humain. Il faut y revenir. Les ministères de l'éducation et de la jeunesse et des sports peuvent contribuer, avec des organismes privés, avec des fédérations, à faire en sorte que les éducateurs sportifs, que les personnels qui travaillent à l'accueil du public soient mieux formés. Le directeur de l'Ecole Nationale est évidemment très attentif à ce que les moniteurs qui sortent de ses écoles soient formés sur le plan technique et sportif mais aussi aux notions d'accueil et d'adaptation à la clientèle et, nous le faisons avec par exemple l'université d'Angers, à la gestion. Il ne peut y avoir d'accueil dans les équipements sportifs, au sens large du terme, sans investissement, sans souci de la maintenance, c'est peut-être notre faiblesse française, sans prise en compte de la rentabilité sociale et de la maîtrise des coûts.

### **Patrick GASTON : Fédération Française de Natation.**

Quand j'écoute tout le monde, je m'inquiète effectivement de la possibilité de pratiquer la natation dans les piscines. Une piscine n'est pas un équipement sportif ordinaire. Comme pour les patinoires, nous partageons la surface avec d'autres publics. Pour les satisfaire, la part affectée au mouvement associatif est de plus en plus limitée, et notamment sur les créneaux accessibles aux jeunes enfants. Nous considérons que nous remplissons une mission de service public car nous ne faisons pas que de la compétition. La fédération française de natation apprend à nager, avec son école de natation, à un grand nombre d'enfants. Chaque fois que l'on a été confronté à une DSP, on a vu l'accès des clubs aux piscines se réduire ou même disparaître, alors que ces équipements ont souvent été financés par des collectivités publiques, voire par l'État. Il faudra poser la question des conditions d'attribution des aides financières aux équipements sportifs, notamment pour le FNDS, et du contenu du cahier des charges que les collectivités bénéficiaires doivent respecter pour garantir à l'ensemble de l'économie sociale et solidaire l'accès à la piscine.

Pour les équipements sportifs on parle beaucoup de polyvalence. Or un équipement polyvalent représente une structure importante avec des coûts de fonctionnements d'autant plus élevés qu'on lui demande de permettre plus d'activités. Je crois qu'il faut réfléchir sur des équipements de proximité, très simples, modestes, qui puissent remplir au moins la

première mission d'une piscine qui est d'apprendre à nager aux enfants et à l'ensemble de la population. Pour cela, on n'a pas besoin de piscines cathédrales. Il faut ensuite réfléchir à des équipements pour la compétition, à vocation sportive, structurants, comme dans les autres disciplines. La natation se pose la question : va t-on avoir un terrain d'expression pour faire nager ? Quelle politique, quelle contrainte va-t-on pouvoir opposer à la dérive actuelle ?

Pourquoi ne pourrait-on pas gérer une piscine comme on gère un gymnase, de façon très simple, sans avoir des coûts de fonctionnements énormes ?

### **François PROST : directeur des sports de l'agglomération d'Annecy**

Bien sûr, je parlerai au nom des EPCI. En complément des communes, les instances communautaires peuvent apporter aux enquêtes réalisées par l'ANDES, ou au recensement lancé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, une compréhension des dynamiques inter-communales au niveau d'un bassin de vie. En effet, quand j'ai pris la direction du service des sports de l'agglomération, et je pense que tous mes collègues ont fait la même démarche, j'ai effectué un audit quantitatif et qualitatif des équipements présents sur le territoire, communautaires ou non.. Je pense que les EPCI peuvent tout à fait être un relais pertinent quant à l'analyse des besoins sur un bassin de vie auprès des instances départementales, régionales ou nationales

Pour en revenir à l'aménagement du territoire, je pense que, par notre obligation de vision globale du bassin de vie, nous sommes en capacité pour mettre en jeu des complémentarités et définir des besoins. Sur Annecy, je vais prendre comme exemple l'escalade. La commission sport communautaire a défini une politique de réseau : un équipement phare et des équipements complémentaires, différenciés et de proximité. Cette organisation permet de structurer le territoire par des équipements qui tirent la pratique vers le haut niveau et d'autres qui répondent, plutôt, à une activité physique de proximité.

Pour le mur d'escalade de haut niveau, nous nous sommes appuyés sur le plan de développement de la FFME (donc le ministère des sports), qui nous a financés à hauteur de 150 K€. La commission sport de la C2A a estimé qu'il n'était pas possible de le gérer seul. Il a été décidé de créer un comité d'escalade pour une assurer une bonne « gouvernance » de la réalisation et de l'exploitation de cette nouvelle salle d'escalade et des 4 autres déjà gérées par la C2A. Au sein de cette assemblée sont représentés toutes les associations, les guides, les élus et les fonctionnaires des différentes communes sur lesquelles sont implantés les murs. Ce comité a participé à la programmation de l'équipement et a contribué à la rédaction de la charte et des conventions d'utilisation (sécurité, renouvellement des voies...). Il interviendra aussi pour les autres gymnases que nous avons programmés.

Je reviendrai sur la question de la cohabitation scolaire et associations dans les gymnases intégrés à des établissements scolaires. Le taux de remplissage de ceux où l'on pratique du sport collectif est de 90 %. Par contre, dans les salles spécialisées, il n'est que de 40 % car les programmes pédagogiques utilisent certains équipements qui restent à demeure dans les salles (agrès par exemple), rendant celles-ci inutilisables par les associations. Nous avons donc là un problème de multi-activités pour les salles spécialisées partagées avec des établissements du secondaire.

Dernier point : les piscines. En tant qu'exploitant, gestionnaire des deniers publics et prestataire de service, nous avons la nécessité d'assurer la co-activité et d'ouvrir nos équipements, de façon simultanée, à des publics très différents et à toute heure de la journée,

la priorité allant, bien évidemment, à la pratique scolaire. Contrairement à ce qu'a exprimé un représentant de la FFN, il ne me semble pas pertinent de séparer les lieux de pratique scolaire des lieux de pratique loisir. Un enfant de primaire aura tendance à faire découvrir et partager à sa famille le lieu où il a appris à nager. Différencier ces lieux va, bien évidemment, générer des surcoûts largement supérieurs à l'intégration de sujétions propres à la co-activité.

Dans les nouveaux programmes, la tendance générale est de « soigner » le hall bassin. Mais l'on oublie souvent d'intégrer tout le back office pour assurer la bonne gestion des flux d'usagers en réalisant, par exemple, des circulations adaptées et séparées, des lieux de change différenciés et modulables, des sanitaires, un accueil fonctionnel pour les clients.

Un centre nautique de l'agglomération est pourvu d'un espace forme, il génère une fréquentation importante, mais son accès a été mal conçu. Nous avons une mauvaise maîtrise des entrées et des sorties car les créneaux ne sont pas les mêmes que ceux de la piscine et ils se chevauchent avec ceux de la natation scolaire.

### **Martine LE FERRAND : Secrétaire Nationale du SNEP**

J'ai été choquée d'entendre un intervenant qui conteste que l'éducation nationale se réserve les établissements sportifs pendant le temps scolaire, d'autant plus que ma première intervention tendait à montrer que ce n'est pas vrai, puisqu'il y a énormément d'élèves qui ne peuvent pas faire de l'éducation physique dans de bonnes conditions.

L'enseignement de l'EPS est obligatoire. Il faut donc des installations sportives disponibles et adaptées, comme pour les autres disciplines.

Un problème important n'a pas été abordé, celui des relations des différentes collectivités territoriales et locales entre elles. J'ai été très intéressée d'entendre le représentant du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais qui a dit qu'il faut prendre en considération tous les besoins et qui a ajouté les « scolaires » à 100% c'est sûr. Ce n'est pas le cas de tous les départements et de toutes les régions. En tant que professeurs d'éducation physique et en tant que syndicat des professeurs d'éducation physique, nous sommes confrontés aux différentes collectivités qui se renvoient la balle. On a un vrai problème d'interlocuteurs. Pourtant la loi de décentralisation est très claire là-dessus : les collèges dépendent des départements, et les lycées des régions. Les conventions d'utilisation sont obligatoires depuis la loi sur le sport de 2000. Elles constituent des garanties sur la permanence de la disponibilité de l'installation, sur les conditions de sécurité, sur leur état... Or cette disposition est trop souvent inappliquée.

Fréquemment les municipalités nous disent : « on met à votre disposition les installations gracieusement, donc ne nous demandez pas d'avoir deux panneaux de basket en plus pour votre classe ». Ce sont des difficultés, liées à la répartition des responsabilités dans le cadre de la décentralisation. Les collectivités de rattachement que sont les régions et les départements, ont l'obligation que les cours d'éducation physique puissent avoir lieu sur des installations sportives. Si des municipalités souhaitent louer leurs installations, elles doivent pouvoir le faire conformément aux dispositions de l'article /1311-7 du code général des collectivités territoriales. Nous souhaitons que ces choses soient clarifiées et appliquées. Trop souvent, on reste dehors avec nos élèves, ce qui n'est pas admissible.

Il est clair que nous revendiquons la réintégration d'un certain nombre d'installations sportives intra-muros. Ce qui ne veut pas dire qu'elles nous soient réservées. Il est évident

qu'en dehors du temps scolaire toute installation à l'intérieur des établissements scolaires doit pouvoir être utilisée, par d'autres pratiquants, également par conventionnement. Des installations à la limite de la clôture de l'établissement scolaire permettant l'accès direct aux usagers extérieurs. Cela se fait déjà dans beaucoup de villes.

### **Jean-Marie GEVEAUX : Président de AIRES**

Deux ou trois remarques sur ce que vous venez de dire : même si la loi n'est pas aussi précise que vous le souhaitez en matière de mise à disposition, je rappelle que les tutelles, départements ou régions, sont là pour trouver les bonnes solutions pour les constructions et les mises à disposition et que les conventions sont obligatoires.

La difficulté - je suis bien placé pour le savoir étant au conseil général en charge de ces questions - c'est de trouver des accords avec les collectivités, que l'on subventionne. On les indemnise aussi pour les mises à disposition. Il y a maintenant des règles précises. Derrière tout cela il y a la nécessité d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs. Il faut donc que des accords soient trouvés entre les collectivités

### **Edouard LANDRAIN : Président d'honneur de AIRES**

Tout d'abord, je vois avec plaisir que AIRES a conservé sa tonicité d'origine. Nous avons l'intention d'être un bouillonnement d'idées. Et ce matin, j'ai entendu beaucoup d'idées. On sent qu'il y a une effervescence qui est de bon augure pour l'avenir.

En lisant l'invitation, quand j'ai vu accueil, j'ai pensé convivialité, façon d'accueillir les gens. L'utilisation passe à travers des relations humaines beaucoup plus sympathiques.

Je voudrais donner mon sentiment sur quelques questions.

Le recensement des équipements sportifs, une des idées d'origine de AIRES, aurait dû être fait depuis de nombreuses années. On va arriver à des choses extrêmement intéressantes, en particulier des évidences sur la localisation des équipements. Lors d'un colloque organisé par AIRES, un responsable de Rouen nous avait présenté le système d'information géographique mis au point pour les activités sportives. En croisant les fichiers des pratiquants, des populations et des différents types d'équipements, on déterminait le meilleur endroit pour situer un futur équipement.

Dans les départements et les régions, il y a des zones blanches en matière d'installations qu'il faut équiper. Certains départements ont commencé. J'en connais un personnellement assez bien. Le développement des communautés de communes, avec le système fiscal qui leur est appliqué et les taux de subventions départementales et régionales majorés en cas d'intercommunalité, est une opportunité.

Polyvalence ou équipements spécialisés ? C'est un vrai problème, ça a été fort bien dit par M. Le Maire adjoint d'Issy-les-Moulineaux. Il faut des équipements utilisables par tous et, dans le même temps, les mêmes personnes nous réclament des équipements spécialisés qui conviennent le mieux possible à leur propre discipline. On ne peut pas multiplier les équipements. Et pourtant il faudra arriver à trouver un compromis. Je rappelle qu'à AIRES nous avons abordé le problème de l'utilisation maximale des équipements sportifs. Nous

étions arrivés à la conclusion qu'il reste à trouver une nouvelle forme d'architecture, une nouvelle conception philosophique des équipements sportifs, qui satisfasse les scolaires, qui ont souvent besoin d'espace, et les sportifs pour lesquels il faut un certain nombre de réponses à la spécialité pratiquée.

Je crois que le ministère serait bien inspiré de lancer un concours d'idées. Car n'oubliez pas que la loi, désormais, oblige tout nouveau collège et tout nouveau lycée à disposer d'équipements sportifs, et cela se fait de plus en plus. Or ces équipements ne sont pas toujours pensés en fonction du but qui leur est assigné. Je crois Monsieur le Président, qu'il y a une recherche à faire dans cet esprit.

Enfin, le sport handicap, n'oubliez pas la loi, devra pouvoir disposer des mêmes conditions de pratique que les valides. Il faudra réfléchir, non seulement à l'accessibilité, mais aussi aux impératifs liés à la pratique du sport lui-même dans des gymnases ou d'autres lieux sportifs. André AUBERGER, président de la Fédération française du sport handicap, le dit et le répète : il faudra partout, et en particulier en amont, mettre en équation l'ensemble de ces préoccupations.

La pratique du sport est touchée par le communautarisme. A Lille, par exemple, certains pratiquants religieux demandent que des créneaux d'utilisation leur soient réservés, alors que c'est contraire à nos valeurs républicaines élémentaires. Il ne faut pas aller à la séparation des genres mais prévoir des vestiaires adaptés à la pratique mixte. Ce n'est pas toujours le cas. En ce qui concerne les piscines, la pression de la population sur les élus municipaux porte de plus en plus sur des lieux où l'on s'ébat plutôt que des lieux où l'on pratique le sport. Par ailleurs on réclame de plus en plus de surveillance, donc on augmente le coût de fonctionnement. On peut s'interroger, nous législateurs au moins, sur l'opportunité de mettre en place autant de précautions. Je pense que le sport a besoin d'une certaine liberté et qu'il ne faut pas tout codifier de manière trop serrée.

Sur tout le reste, Monsieur le Président, je suis d'accord.

### **Luc DEIBER : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative**

Je voulais rebondir sur trois sujets :

La question de la DSP et de l'accès aux équipements sportifs a été effectivement évoqué au plus haut niveau, par le comité olympique, par les fédérations sportives et par le ministère et avec l'association des maires de France. Il avait été suggéré, dans un premier temps, que toute subvention de l'Etat soit accompagnée d'une convention type s'imposant aux collectivités locales bénéficiaires. Mais on vit dans un Etat organisé de façon décentralisée, et nous ne sommes pas habilités à imposer aux collectivités locales ce qu'elles doivent faire pour gérer ce qui relève de leur compétence. On a donc pris une autre voie. Le ministère a demandé à l'AMF et au CNOSF de se rapprocher pour élaborer une charte qui prenne en compte la demande légitime du mouvement sportif, puis d'informer largement par leurs canaux respectifs. Par ailleurs, il ressort de l'enquête rapide réalisée par l'AMF sur les patinoires et les piscines que le nombre d'équipements concernés est relativement faible.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'accès aux équipements sportifs, selon les niveaux de pratique, je rappelle qu'il a été effectué en 2002 un énorme travail prospectif : le schéma des services collectifs du sport. Il a été suivi des états généraux du sport. L'une des

pistes de travail qui se dégagent était l'élaboration de plans de développement territorialisés des fédérations. J'ai l'impression que l'on a prêché dans le désert, à l'exception de quelques fédérations qui ont bien compris l'intérêt d'une photographie fédérale de leurs atouts et faiblesses sur certains territoires.

Quand une fédération structure ses besoins, depuis l'éducatif jusqu'au compétitif, du communal jusqu'à l'interrégional et à l'international pour l'organisation de grandes compétitions, c'est beaucoup plus clair pour tout le monde : pour l'Etat, pour les collectivités locales, pour les licenciés de base. On peut alors s'engager dans des politiques structurées qui permettent d'aller beaucoup plus rapidement à l'essentiel, en économisant des deniers publics. C'est ce qu'a fait par exemple, l'escalade.

Troisièmement, le handicap : que ce soit les pratiquants ou, j'insiste bien, le public, c'est une préoccupation fondamentale et citoyenne d'égalité des chances et de chacun. C'est une des priorités que le ministre met en oeuvre sous différents aspects, tout d'abord par la formation des hommes et des femmes de ses services. Il a été créé un CREPS spécialisé au niveau national sur ces questions. Ensuite les financements. Pour les équipements neufs l'accessibilité est une obligation, depuis le parking jusqu'aux terrains de jeux et aux tribunes. Pour les équipements existants nous avons quadruplé les crédits depuis trois ans. Les personnels des services déconcentrés du ministère ont reçu comme consigne de « prioriser » les demandes des collectivités locales sur ce sujet. Je crois savoir que la moitié du prélèvement de 5% sur les droits versés à la ligue professionnelle par la télévision sera affectée à la mise en accessibilité des équipements sportifs. Si la loi est votée en l'état la semaine prochaine, les collectivités auront dix ans pour mettre aux normes d'accessibilité leurs équipements.

### **Serge ROY : Président de la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport**

Une évidence : le sport est définitivement devenu un phénomène social total. Ce n'est pas une activité marginale. Elle est bien au cœur de la vie. Seul un projet de société peut donner à l'éducation physique et sportive la place qu'elle mérite. J'en veux pour preuve les douze signatures au bas du décret qui a institué le CNAPS. Ce projet de société est fait de choix : veut-on favoriser l'accessibilité à tous, quel que soit leur niveau économique ou physique ?

La fédération nationale des offices municipaux du sport que je représente, prend en compte le sport pour toute la population, en refusant d'opposer les nouvelles demandes aux anciennes, les pratiquants entre eux et les sportifs au reste de la population. En revanche, il est du rôle des politiques de définir les priorités, dans un projet sportif élaboré dans la concertation la plus large, les décideurs restant les décideurs. Les différentes interventions montrent bien la complexité du problème : ce qui marche ici ne marche pas forcément là et la pertinence des propos parfois opposés peut rendre perplexe. Les solutions ne sont pas universelles ; nous n'avons pas de bonne recette, mais la bonne volonté ne suffit pas. Nous proposons donc aux élus de mettre tout le monde autour de la table pour que s'expriment des demandes différentes, mais ensemble. De cet échange doit naître un projet commun, chacun tenant compte des autres, qu'il connaîtra donc mieux. Les élus ne seront pas sollicités en ordre dispersé, ce qui les plonge souvent dans le désarroi.

Le mouvement des OMS propose modestement une structure de concertation à l'échelon local ou intercommunal, l'office du sport. Il propose également une démarche, le projet sportif



local basé sur des assises locales du sport ouvertes à tous, élus, pratiquants, mais aussi experts : programmistes, urbanistes, architectes, ... Après, la décision appartient au politique.

### **Marcel RETAILLEAU : Président de la Commission Equipement du CNOSF**

Je voudrais répondre à quelques-uns de nos collègues. Le représentant de la région Nord-Pas-de-Calais a cité des chiffres, 18% de licenciés et 60% de pratiquants. Il faut se méfier du chiffre de 60% car il est estimé à partir des ventes. Ce n'est pas parce que l'on achète un survêtement ou une paire de chaussure de sport, que l'on est pratiquant même en loisir. La pratique sportive est très variable d'une région à une autre. La moyenne française est de l'ordre de 25%. Des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne et la Haute-Normandie ont les plus faibles taux de pratique sportive licenciée. Mais certaines régions dépassent les 30%.

La pratique sportive est loin d'être identique sur tout le territoire français et elle évolue. Le mouvement sportif constate des tassements de la pratique compétitive au profit de la pratique loisir, des pratiques de salle au bénéfice des sports extérieurs, des sports collectifs au profit des sports individuels. Les tranches démographiques évoluent fortement avec moins de juniors et plus de seniors. Pour ce qui est des disciplines c'est l'activité de randonnées qui progresse le plus.

On constate également une demande de qualité pour les équipements et pour l'encadrement. On a fait des enquêtes dans les régions et dans les grandes surfaces de sport. Hormis les zones à caractère économique difficile, le coût de la pratique n'est pas jugé comme rédhibitoire : il n'est opposé que par 3,5%. La première demande c'est la qualité de l'encadrement, 35%, et des équipements, 30%. Cela veut dire qu'il y a un public qui préfère payer une cotisation plus importante et avoir une qualité de service.

Autre problème dans notre pays : c'est l'absence de doctrine en matière d'équipement. Certains disent, à l'instar des scandinaves et des allemands, faisons de grandes installations structurantes, regroupons par familles plusieurs activités sportives et ayons des équipements de convivialité : club house, garderie, salle d'étude pour les scolaires ... D'autres insistent sur l'aspect social et la pratique de proximité.

Parmi les reproches faits au mouvement sportif, il y en a un que j'estime tout à fait justifié. Trop peu de fédérations et encore moins de ligues régionales ont un programme de développement d'activités incluant les équipements. Le mouvement sportif est extrêmement fautif. Je dis à nos collègues : faites des plans de développement, le recensement nous y aidera.

### **Gaël BONNAIRE : Fédération Française de Tennis**

La Fédération Française de Tennis compte environ 8 600 clubs, 1 065 millions de licenciés, 33 000 courts dont seulement 7 000 couverts. Nous manquons cruellement d'installations couvertes (7 000 courts) pour atteindre le seuil de parfait équilibre entre la compétition et le loisir, fixé à 80 licenciés par court couvert. Notre fédération contribue à l'augmentation et l'amélioration des équipements (courts couverts et terres battues traditionnelles) en subventionnant ses clubs affiliés. Je m'appuierai sur 3 exemples de pôle tennis, très souvent porté par le club de tennis et financé par la commune ou l'intercommunalité :

- CHANGE en Mayenne. Avec deux gymnases et le club de tennis en centre ville, la mairie a décidé de créer un pôle d'activité tennis « délocalisé », défini par le club comme un véritable centre de vie. Ces deux notions, « centre de vie et pôle d'activité », sont importantes et inciteront au regroupement des moyens et des compétences. Le club de tennis a pu ainsi libérer de nombreux créneaux en gymnase, disponibles pour les autres associations et profiter pleinement de ses nouvelles installations comprenant quatre courts couverts et un club-house de 300 m<sup>2</sup>. Ce complexe tennis a été financé en totalité par la commune et la contribution de la fédération française accordée au club affilié. La commune a été tout particulièrement attentive aux souhaits des utilisateurs, ce qui a permis d'aboutir à un projet durable tant sur le plan du confort que de la pérennité du bâtiment (isolation complète).

- En Poitou-charentes l'intercommunalité de la PLAINE d'AUNIS a réussi à obtenir 76 % de subvention grâce à l'efficacité de son président. Ce fut un élément déclencheur pour faire passer ce projet de deux à trois courts couverts, ouvrant ainsi son accès à plusieurs clubs affiliés. Là aussi les clés du succès ont été la motivation et les résultats sportifs des clubs concernés mais également l'entente entre ces associations pour une parfaite gestion des installations. Il est à noter que toute installation subventionnée par la fédération doit faire l'objet d'une convention de mise à disposition des scolaires. Il est important d'ouvrir notre activité à un plus grand nombre.

- La ville de PUGET réalise un complexe pluridisciplinaire comprenant une piscine, deux tennis couverts, des courts extérieurs, des salles de squash, organisé autour d'un centre d'accueil facilitant ainsi le contrôle des accès et la libre circulation des personnes dans cette enceinte sportive et dans les meilleures conditions de sécurité. Là encore, la notion de pôle sportif, vecteur de développement et de bien être prend tout son sens, permettant de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

Les intercommunalités, la participation des conseils généraux à la construction de « programmes d'équipement » sportif facilitent énormément l'implantation « intelligente » de nouveaux courts couverts, véritables « centre de vie » pour les utilisateurs et accompagnateurs et indéniables « pôle d'activités » pour tout une population de secteur.

Enfin la France a une richesse que nous ne devons pas oublier : le bénévolat, sans qui ces projets n'existeraient pas. De par le nombre de clubs, la notion de pôle est compliquée à mettre en place et doit faire face à de nombreux obstacles qui tendent à disparaître par des exemples réussis de réalisation. Multiplicité et complexité des sites sportifs et associations que ne semblent pas rencontrer nos voisins allemands, belges ou hollandais.

**Jean-Pierre AUGUSTIN : Université de Bordeaux, Président de l'ONMAS (Observatoire national des métiers de l'animation et du sport).**

Beaucoup de choses ont été dites, qui sont souvent complémentaires, mais je voudrais insister sur la notion de complexité. Une première remarque amène à souligner la complexité des évolutions sociétales : l'évolution des temporalités et des mobilités remettent en cause la proximité ; l'évolution de ce qu'on appelle l'ubiquité, ces bi-résidentialités qui font qu'on ne sait plus où créer l'équipement pour une partie minoritaire de la population qui a deux domiciles. Et puis il y a le risque de fragmentation sociale très forte entre les quartiers aisés et les quartiers plus difficiles où les questions ne se posent pas de la même manière. L'homogénéisation culturelle qui fait participer la plupart des jeunes au même univers comme

l'affirmation d'une sociabilité qui leur paraît propre ne fait parfois qu'accentuer les frustrations liées aux inégalités sociales. Jamais peut-être la banlieue n'a été à la fois aussi proche et aussi éloignée de la Cité.

Donc complexité de la société, mais aussi, et c'est la seconde remarque, complexité liée à l'évolution du sport : 14 millions de licenciés dans les fédérations sportives, il n'y en a jamais eu autant, 110 fédérations qui deviennent de plus en plus diversifiées et exigeantes, les sports loisir qui se développent et surtout une attention à porter au sport insertion si l'on veut éviter que ne s'accroissent les clivages sociaux dans les quartiers fragiles.

Face à cette complexité, la nécessité de développer la recherche, les observations et les expérimentations s'impose. Le besoin d'outils de gestion de la complexité qu'évoquait M. BOUCHOUT est une bonne entrée, une piste qu'il faut travailler pour se donner des outils opérationnels. Ces outils devront prendre en compte l'analyse de quatre grandes tensions.

La première tension est celle du privé et du public. À ce niveau, il convient de jouer l'ouverture. Il faut être attentif aux capacités du privé sans pour autant faire n'importe quoi ou ne proposer que du commercial. Il convient de répondre aux demandes variées et parfois contradictoires des populations. Il existe des tentatives qui méritent attention, je pense par exemple à ces piscines à la fois privées et publiques [pri-bliques ! (piscines privées qui bénéficient du soutien public : terrain, accessibilité, nombres d'entrées . . . ) ], où l'édification et la gestion de type privé se doublent de contrôle, par convention, avec les collectivités locales. Mais bien d'autres exemples peuvent être proposés.

Une deuxième tension est liée aux mutations des modes de gouvernement et de gouvernance. On est passé d'une méthode, où des acteurs pouvaient décider à partir de normes assez simples et de territoires bien circonscrits à des gouvernances plus complexes. Les recompositions territoriales vont intéresser à terme près de 3500 communautés de communes de moins de 50000 habitants, 140 communautés d'agglomérations de 50000 à 500000 habitants et 15 communautés urbaines de plus de 500000 habitants, sans oublier 500 pays en formation. Les EPCI donnent déjà de très bons résultats, mais il reste beaucoup à faire.

La troisième tension oppose les termes d'autonomie et d'hétéronomie. L'autonomie des équipements se rapporte à des secteurs spécifiques (sport scolaire ou équipement purement sportif), l'hétéronomie fait référence à des équipements pouvant s'ouvrir à d'autres fonctions, d'autres disciplines où se mêlent culture, socio-culture et sport. C'est une vraie question. Il n'y a pas de solution simple, il faut apprendre à conjuguer les deux.

La dernière tension, que j'évoque à peine est celle du local et du mondial. On frappe à la porte du mouvement sportif comme à la porte des sociétés. Des cultures sportives émergentes arrivent de l'extérieur et modifient les goûts et les pratiques. Dans bien des cas, il convient d'être attentif et réactif à ces émergences.

La régulation de ces tensions ne peut être que politique. On ne peut, en tant qu'universitaire, en tant que chercheur, que souligner les enjeux. Les inventaires, les recherches et les expérimentations qui sont nécessaires, ne peuvent qu'éclairer des choix politiques qui seront différents selon les territoires et selon les élus de ces territoires.

## **Patrick MATHIEU : SNEP**

Je voudrais revenir sur la question des besoins. Quelles installations doit-on construire ? Le SNEP a une démarche qui se veut fonctionnelle.

On a déjà produit, un référentiel concernant « les grandes salles pour l'EPS ». De telles salles existent déjà dans certaines régions. Pour élaborer ce référentiel, on a regardé quelles activités on voulait pratiquer et lesquelles pouvaient l'être dans une même salle. Cela a conduit à des terrains en travers pour le basket, le volley, le badminton. Cela permet de satisfaire les besoins scolaires et ceux d'entraînement dans les clubs, notamment pour les plus jeunes.

On a aussi produit un référentiel pour les piscines. Rares sont les établissements qui peuvent répondre à ce que demandent les programmes, soit parce qu'il y a insuffisance de piscines, soit parce que les politiques en matière éducative des collectivités responsables ne permettent pas d'y accéder.

On a un travail à effectuer sur la définition des besoins pour les espaces spécialisés, les espaces athlétiques et de grands jeux. On n'est pas obligé de prévoir des espaces de compétition.

Il faut ensuite arriver à convaincre les responsables des politiques et leur faire prendre conscience de ce que sont la pratique scolaire et la pratique du sport dans son ensemble. L'accès des scolaires aux installations est très variable selon les départements et régions.

Les référentiels qu'on a produits peuvent être commandés sur le site du SNEP où les sommaires sont consultables.

## **Roger BONNENFANT, Secrétaire général de AIRES**

On se rend bien compte qu'on ne peut aller vers une adéquation entre offres et demandes qu'au niveau d'un territoire pertinent, cohérent. On sent également que les activités sportives ne doivent plus être considérées uniquement sous l'angle de la pratique, mais comme un élément à part entière du développement local et de la vie des territoires, en raison de leurs dimensions économiques, sociales et environnementales.

Ceci suppose que les responsables disposent d'informations. Nous prêchons donc pour des observatoires territoriaux permettant de croiser des informations de différentes natures, nourris notamment par les recensements.

Il est indispensable, cela a été dit aussi, que les différents acteurs concernés par le sport, les représentants des collectivités locales de différents niveaux et les utilisateurs, puissent se rencontrer et discuter régulièrement.

Ce qui a été dit aujourd'hui va bien dans le sens d'une approche développement durable.

Mais, pour une réussite la plus globale possible, la voie la plus efficace n'est pas de concevoir des projets de développement durable pour le sport, mais des projets de développement durable pour un territoire dans lequel toutes les pratiques sportives sont intégrées pour optimiser leurs impacts et favoriser les synergies.

## **Jean-Marie GEVEAUX**

Pour conclure, je voudrais tous vous remercier d'être venus aussi nombreux ce matin. Notre association AIRES est bien dans son rôle lorsqu'elle conduit ce type de débat.

Je retiens en particulier quatre points des interventions très riches.

- le recensement des installations en cours : c'est une nécessité mais il faudra qu'il soit actualisé en permanence.
- l'identification des besoins : la réflexion que l'on mène dans l'association et les études réalisées ici ou là dans des collectivités devraient se compléter et faire avancer la question. Comme l'a rappelé M. le Ministre, les politiques ont un rôle prépondérant. Mais ils doivent associer, suffisamment en amont, les publics, les personnes, les associations qui seront concernés par tel ou tel équipement à la réflexion sur les objectifs, de manière à permettre une utilisation optimale des équipements.
- le débat public/privé : il est à poursuivre en l'envisageant de façon large, ouverte, transparente.
- l'aménagement du territoire : que ce soit au niveau des communes les plus importantes, mais encore plus en milieu rural, le rôle des EPCI ne peut que s'affirmer. Cela nous amène, au niveau des départements et des régions, à l'encourager par des subventions majorées, à condition qu'il y ait de réelles complémentarités entre les communes concernées et un souci d'aménagement. C'est l'avenir pour l'accès à tous des pratiques sportives, y compris dans les zones les plus défavorisées.

Nous allons analyser tout ce qui a été dit ce matin. Mais d'ores et déjà des pistes de travail se dégagent pour nous permettre de progresser ensemble.

Tous les sujets n'ont pu être évoqués, mais vous pouvez nous faire parvenir des contributions qui seront jointes au compte-rendu et publiées sur notre site internet.

**CONTRIBUTION de Jean Claude ACHARD, cabinet ACE, représentant le SYPAA**  
(syndicat des programmistes en architecture et en aménagement)

Les programmistes ne vendent pas de produits clefs en main. Ils interviennent en amont, une fois que les élus ont décidé de réaliser un équipement qui leur semble faire défaut sur leur territoire. Leur tâche consiste à les accompagner dans la définition précise de l'équipement et de sa gestion future, pour les aider à opter pour la meilleure réponse aux objectifs visés et aux moyens financiers dont ils disposent.

Si les besoins des utilisateurs, des usagers et du gestionnaire sont bien pris en compte avant le lancement du concours de concepteurs, on augmente les chances de succès d'une installation. D'ailleurs il est souhaitable que le programmiste reste en relation avec les collectivités pour suivre la vie d'un équipement et le degré de satisfaction des usagers.

Mais les équipements sont également destinés aux associations sportives et les jeunes pratiquants ne viennent pas seuls dans les installations. Ce qui conduit les programmistes à réfléchir sur la meilleure réponse à apporter aux familles sans perturber la tâche des éducateurs et entraîneurs, ou encore à proposer des dispositifs permettant de satisfaire l'usage de loisirs.

Les maîtres d'ouvrage sont de plus en plus sensibles à la satisfaction de tous ce qui passe par la réalisation de complexes comprenant des espaces spécialisés et des espaces plurifonctionnels. Si les installations restructurées ou étendues donnent satisfaction au plus grand nombre, les collectivités locales se protègent aujourd'hui de l'appropriation de fait des équipements par les associations sportives utilisatrices (leurs locaux privatifs sont généralement exigés indépendants et au moins en façade de l'équipement).

La mixité des publics est souhaitable dans les installations sportives, mais elle n'est possible que dans très peu de disciplines pour des questions de sécurité et d'une surface minimum indispensable (athlétisme à l'exception des lancers, escalade, natation, tennis de table, tennis ...).

Depuis plusieurs années de nombreuses collectivités locales demandent des équipements plurifonctionnels permettant de faire face aux demandes sociales diversifiées sur les formes de pratiques sportives.

Si les piscines sport loisir ont vu le jour depuis une vingtaine d'années, les dernières générations ont vu l'ajout des espaces « santés » et la multiplication des secteurs aquatiques qui permettent ainsi de faire face aux problèmes de plages horaires et de sécurité.

Depuis la réalisation de la patinoire sport loisir de Montpellier cette typologie de patinoire ne cesse de se répandre avec des fréquentations décuplées (la patinoire de Montpellier accueille plus de 30000 usagers par mois), au point que les matériaux utilisés habituellement ont subi des usures prématurées. La patinoire sportive réservée en priorité aux associations est connectée à la patinoire ludique ce qui offre au public 3000 m2 de glace en dehors des heures d'entraînement.

Pour la pratique en salle, nous n'en sommes pas encore là, mais, sur certains projets, les collectivités nous demandent de prévoir des vestiaires banalisés et sécurisés équipés de domotique pour une mise à disposition à des usagers pour une forme de pratique libre (il

s'agit pour les collectivités, Reims, Rouen, Grenoble, Toulouse ..., de mettre à la disposition de pratiquants loisirs des installations d'hygiène intégrées à des équipements, en proximité d'espaces libres ou de plateaux aménagés).

La contrepartie pour les piscines et les patinoires sport-loisirs est souvent la disparition de la gestion en régie au profit de Délégation de Service Public. Cette solution permet aux collectivités de subir moins de pression de la part des associations et de tenir les calendriers d'affectation mis en place avec le gestionnaire. L'équipement a été défini par la collectivité et le concept prend généralement en compte les besoins de l'ensemble des usagers potentiels. La collectivité garde un droit de regard sur la programmation d'usage et sur les tarifs. C'est donc la collectivité qui fondamentalement définit les règles d'usage et le montant de sa participation à l'exploitation par couverture du déficit de fonctionnement.

Pour avoir participé à de nombreuses créations de salles plurifonctionnelles (sports et spectacles), je peux assurer que ce produit est le moyen de doter le mouvement sportif de salles événementielles à forte capacité et de répondre ainsi à un besoin. Ce ne sont pas les 12 à 15 spectacles par an, qui se déroulent en semaine dans les salles de province, qui contraignent le calendrier des associations (le POPB avec ses 100 manifestations par an est un exemple particulier). En revanche, une bonne conception de ces équipements permet aux associations sportives de multiplier leurs recettes et de pratiquer dans de bonnes conditions

Le plein emploi des installations existantes est réellement assuré pour les installations conçues pour un public diversifié. En revanche, ce n'est pas le cas des salles spécialisées (escrime, gymnastique, judo, tennis, tennis de table ...).

## CONTRIBUTION de L'UFOLEP

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, première fédération multisports de France, influence cependant peu les constructions, rénovations ou agrandissements des espaces sportifs. En effet, à l'échelon national, rares sont les consultations organisées auprès des fédérations sur les équipements sportifs, leur demandant leurs souhaits, mais à part leurs règlements fédéraux sportifs qui régissent le traçage des terrains et les espaces de jeu. Et pourtant, et pourtant, l'UFOLEP comme beaucoup de fédérations souhaite contribuer à cette problématique.

Les clubs locaux subissent trop souvent les décisions locales même si dans certains endroits des consultations des utilisateurs ont eu lieu en préparation des projets. L'UFOLEP souhaite dans la mise en œuvre de son plan national de développement une concertation avec les partenaires locaux. En effet, ce véritable partenariat, à affirmer, doit dépasser la traditionnelle remise annuelle de subventions.

Souvent, ces installations sont conçues pour des pratiques uniquement sportives, souvent de haut niveau. Elles répondent uniquement à des règles internationales et ne peuvent de ce fait pas prendre en compte des spécificités. Des tracés, par exemple, peuvent répondre à des projets éducatifs, les dimensions imposées ne conviennent pas forcément à des formules de jeux différentes, à un nombre de joueurs variable, à des âges différents et à la pratique de loisir.

Beaucoup de structures locales (municipalités, clubs) se plaignent du peu d'intérêt que certaines familles apportent aux pratiques sportives. Devant les coûts envisagés, il apparaît normal de souhaiter une fréquentation large de ces lieux. L'UFOLEP, fortement impliquée dans la pratique sportive familiale, ne peut que regretter le peu de soucis quelque fois accordé aux personnes qui assistent, qui encouragent ou qui attendent leurs enfants, petits enfants. N'oublions pas que c'est dans ces conditions d'accueil facilité que se créent les liens avec le club et dans une future participation au projet associatif. Ainsi les conditions d'accueil d'un gymnase ou d'une salle de sport favorisent les échanges, l'intérêt des accompagnateurs mais favorisent aussi l'engagement des sportifs. Aussi sont souvent opposés à des conditions spartiates de gymnases municipaux, les remarquables conditions des structures privées, club de remise en forme. Ceci peut aussi faire la différence avec des structures d'accueil privées afin de séduire les jeunes, les femmes, les seniors... Le soin apporté à l'accueil doit être important.

L'UFOLEP depuis un an, conformément aux priorités du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, développe un projet fédéral ambitieux. Elle appelle donc de ses vœux que dans des travaux relatifs aux installations sportives, les préconisations de l'Agenda 21 du sport français soient être prises en comptes. Une attention toute particulière doit être portée par les maîtres d'œuvre sur, et sans ordre hiérarchique d'importance, la qualité des matériaux utilisés, l'intégration de l'équipement dans son environnement, le respect du droit social des travailleurs, l'accès au plus grand nombre... Il est difficile d'organiser une sensibilisation du grand public, voire une éducation du citoyen à travers sa pratique sportive dans des sites qui seraient des aberrations environnementales.

Enfin, l'UFOLEP est née en 1928 au sein de la Ligue de l'Enseignement, grand mouvement laïque d'éducation populaire et désire contribuer à l'éducation d'un citoyen sportif. Pour cela, la pratique sportive doit être un outil mais comme d'autres formes d'expression afin de



participer à une éducation globale. Les lieux sportifs doivent aussi pouvoir recevoir des expositions artistiques, des rencontres, des débats, des projections afin aussi de mélanger les publics. Ils doivent permettre un brassage des cultures, des publics et séduire tous les habitants.

L'UFOLEP, comme toutes les fédérations, porte des projets et aspire à être invitée autour de la table des concertations en amont des projets d'équipement. En tant que gestionnaire de centres nationaux sportifs, elle sait entendre les contraintes économiques et les obligations techniques mais des solutions sont à trouver ensemble, pour la réussite d'un projet sportif partagé et humaniste.

**Arnaud JEAN**  
**Adjoint à la direction nationale UFOLEP**  
**[ajeau@laligue.org](mailto:ajeau@laligue.org)**

**Méthode de rangement et de propreté « 5 S »**

De toutes les nouvelles pratiques concernant l'amélioration de la qualité de l'accueil des entreprises et organisations compétitives, la plus surprenante est la méthode dite « 5 S », du fait de sa **simplicité** et de son efficacité immédiate.

« 5 S » est une méthode de rangement dont le principe est la sélection stricte des éléments matériels jugés nécessaires et utiles sur un lieu d'activité et de travail. Elle conduit à remettre en cause la présence en ces lieux des matériels, des équipements, des fournitures, des documents qui ne sont pas utilisés régulièrement. La méthode définit ensuite comment chaque élément jugé utile, est maintenu et contrôlé rigoureusement en état de propreté et de disponibilité par ses utilisateurs.

Cette action est désignée par le nom de « 5 S » parce qu'à l'origine cinq mots japonais commençant par la racine « Sei », signifiant différemment l'idée de propreté, désignent les 5 étapes à franchir pour gagner le respect mutuel d'un rangement voulu et étudié par une équipe solidaire :

*Seiri, Seiton, Seiso, Seiketsu, Seisuke pour  
Débarrasser, Ranger, Nettoyer, Standardiser, Respecter*

Les principes de rangement et de maintien en état de propreté et de disponibilité, sont **simples**. Ils ne requièrent pas de connaissances techniques particulières. La méthode « 5 S » s'applique donc facilement à tous les lieux d'activité, d'accueil et d'information, espaces et installations de jeu, bureaux, vestiaires et atelier (véhicules et matériels).

La mise en oeuvre d'un programme d'action « 5 S » démontre la possibilité de mobiliser collectivement sur des engagements simples et rapidement concrétisés. Les effets sont visibles et mesurables, pour le plaisir de tous, de l'usager au personnel.

Les gestionnaires et les responsables de l'accueil dans les installations sportives devraient s'inspirer de cette action qui a donné le signal des nouvelles démarches de progrès et de performance dans les entreprises.

**CONTRIBUTION de Alain HAMIDA, directeur du service des sports de Dole  
vice-président ANDIISS des régions Bourgogne et Franche Comté**

Commentaires suite à la réunion du 16 décembre 2004.

Quelques constats (3) et un retour sur l'expérience de la commune de Dole.

**1- De tout temps, chaque organisation (collectivités, associations, Etat...) ne voit que par la lorgnette de ses propres préoccupations, et pour couronner le tout Elle demande aux Autres de s'adapter sans tenir compte de leurs contraintes.**

Cela vaut aussi pour les équipements : en effet, beaucoup de choses se sont dites, lors de cette rencontre, sur les futurs équipements (adaptabilité, nouveaux besoins...) *mais pour le parc existant qu'en est-il exactement ?*

Nous avons mis en place à l'échelle du département du Jura un observatoire SPODJ (SPORt Département du Jura : [www.spodj.org](http://www.spodj.org)) qui a cette destination et on s'aperçoit que la transmission des informations afin d'alimenter la base de données est difficile. C'est comme si on arrachait une partie du pouvoir aux différents "partenaires"...du sport ou qui prétendent l'être.

L'idée d'un observatoire permettant, comme dans un film, d'avoir une vision continue de l'univers sportif et de tout ce qui s'y rapporte est une bonne chose.

*Encore faut-il avoir toutes les données et surtout savoir ce que l'on cherche à savoir : si c'est uniquement pour le seul plaisir de recenser ce travail n'a aucun intérêt.*

Pourtant tout le monde parle de gouvernance et au travers des équipements sportifs nous avons bien là un réel terrain d'expérimentation.

*2- Faut-il adapter les équipements aux pratiquants ou plutôt faire en sorte que la pratique s'adapte aux équipements dont elle dispose ?*

Le recensement des équipements à l'échelle d'un bassin de vie (une EPCI) est aussi un **moyen de connaître localement le parc des installations sportives** et ainsi de pouvoir optimiser l'occupation de tous les équipements après avoir examiné les plages disponibles restantes et donc qui pourraient être communiquées à tous les utilisateurs potentiels.

Notre observatoire permet de recenser aussi bien les équipements, que les utilisateurs d'un territoire et ainsi nous pouvons effectuer des rapprochements.

Mais l'appropriation des équipements municipaux par des utilisateurs qui n'en sont pas propriétaires mais simplement locataires (même à titre gracieux) induit le même comportement que celui que l'on rencontre dans le domaine de la location immobilière.

Très souvent, un locataire ne porte pas une grande attention à tout ce qui concerne les structures du bâtiment, il s'attachera juste à avoir des exigences en matière de confort (couleurs, températures...).

La mise en place de conventions de mise à disposition d'équipements sportifs peut permettre d'avoir une vision continue de l'utilisation (et donc ainsi de pouvoir l'optimiser) des équipements sportifs gérés par les collectivités.

Mais encore faut-il avoir le temps (et les moyens) de contrôler cette occupation de 8H00 du matin à 22H00 du lundi au dimanche...et cela c'est aussi aux collectivités propriétaires de s'en assurer.

### **3- Tous concernés ou impliqués de la même façon?**

J'ai aussi entendu le syndicat des enseignants parler de la difficulté que les professeurs de collèges ou de lycées avaient de savoir auprès de quelles collectivités ils devaient se tourner entre la commune ou leur collectivité de rattachement (CG ou CR), et des problèmes qu'ils rencontraient avec les lotos ou autres manifestations organisées en fin d'année.

Il faudrait déjà faire en sorte d'harmoniser les calendriers, les plannings, les cycles afin d'optimiser le remplissage des équipements sportifs.

Entre les primaires et le secondaire nous avons parfois des trimestres ou des cycles différents ce qui ne facilite pas la réalisation des plannings d'occupation des salles

### **4- L'exemple de Dole** (commune de 26.015 habitants):

Notre commune dispose d'un parc conséquent digne d'une commune de 50.000 habitants (près de 40 équipements), de 8.000 licencié(e)s ...des équipes fanions en Fédéral 2 (rugby), CFA2 (football), N3 (handball et basket) ... Afin de répondre aux nombreuses sollicitations il a été décidé de rajouter un nouveau gymnase au centre-ville, une base nautique destinée à accueillir les pratiquants d'aviron et de canoë-kayak, et enfin un bâtiment de type « zénith » appelé la « COMMANDERIE » permettant l'accueil de manifestations plus importantes mais aussi des concerts, des salons ...

Tout cela à l'horizon 2006-2007...autant dire que les pratiquants ont certainement à Dole des conditions de pratiques plutôt favorables.

Il est certain que ce n'est certainement pas parfait, mais l'attention que portent les élus sur le sport est significative et tangible.

### ***Il a fallu aussi faire prendre conscience aux utilisateurs que mettre à la disposition d'un club un équipement n'est pas un geste systématique et automatique.***

Notre rôle, en tant que responsable d'un service des sports, est aussi de s'assurer de la « justesse » de cette attribution : faut-il 10-20 ou 40 personnes pour avoir l'impression d'avoir atteint le juste équilibre ?

Nous avons ainsi sur certains créneaux, dans une salle de 52 m X 25 m, la présence d'un club d'athlétisme, de basket et de kung-fu, et cette cohabitation se déroule sans anicroche grâce à l'intelligence des dirigeants de ces mêmes clubs.

Une étude en cours sur l'intercommunalité a ainsi permis à 2 clubs (foot et rugby), qui se disputaient un stade entre eux mais aussi avec le club d'athlétisme, de trouver un terrain d'entente basé sur la raison.

Et au lieu de créer un nouveau stade adapté aux normes de football et ménageant plutôt la susceptibilité des dirigeants au détriment de la logique sportive, les 2 communes importantes ont chacune et ensemble financé leurs équipements respectifs.

Il est évident aussi que les demandes sont de plus en plus nombreuses et diverses. Des associations comme la retraite sportive ne se satisfont plus aujourd'hui des créneaux qui leur

étaient alloués précédemment et rentrent en concurrence avec d'autres utilisateurs « traditionnels » (écoles et secondaires ) et en plus sur des créneaux en journée ce qui pose de nouveaux problèmes.

Et nous essayons de régler cette nouvelle demande en utilisant parfois des salles qui n'accueillaient jusqu'alors que des réunions.

L'objectif est d'assurer le plein emploi des équipements municipaux sans négliger bien entendu tous les impératifs liés à l'hygiène et la sécurité.

Ainsi nous sommes en train de développer sur le net un outil informatique ([www.web-eldo.org](http://www.web-eldo.org)) permettant de visualiser l'ensemble des plannings des équipements sportifs de 125 communes mais aussi des plannings d'occupation des salles des fêtes, des salles polyvalentes...en utilisant de la cartographie (Géoconcept).

Nous restons convaincu qu'il faut une information de proximité, des relations fortes entre tous les acteurs pour gagner dans l'optimisation des plannings.

Associer les utilisateurs à l'élaboration des plannings, non plus en simples consommateurs qui viennent chercher leur nombre de créneaux horaires, mais plutôt en acteurs.

**Compte rendu établi par Roger Bonenfant**